



Rapport annuel d'activités

2023

Rappel du cadre réglementaire

Les services de la Communauté de Communes réalisent tous les ans un rapport d'activités qui établit un bilan de toutes les décisions et actions engagées dans chaque compétence.

C'est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions conduites par la collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les grands chantiers d'intérêt communautaire.

La réalisation du rapport d'activités répond à une obligation légale :

Article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement [...]. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. »

SOMMAIRE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle	7
Ressources humaines	12
Finances	14
Compétence « Aménagement de l'Espace	19
Compétence « Protection et mise en valeur de l'environnement ».....	22
Compétence « Gestion, élimination, et valorisation des déchets ».....	26
Compétence « Développement Economique ».....	34
Compétence « Logement et cadre de vie ».....	38
Compétence « Transition Écologique et Énergétique »	44
Compétence « Petite Enfance ».....	52
Compétence « Emploi et insertion professionnelle »	59
Compétence « Maisons de Services au Public »	62
Compétence « Mobilité »	68
Communication	79
Conseil de Développement	83

La Communauté de Communes Du Pays Orne Moselle

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle regroupe 12 communes et compte 53 361 habitants sur 9 307 ha de superficie.

Son fonctionnement repose sur un Conseil Communautaire et un Bureau Communautaire.

Le Bureau Communautaire comprend 12 membres : le Président et 11 Vice-Présidents.

Amnéville : 10 908 habitants

Moyeuve-Petite : 455 habitants

Bronvaux : 514 habitants

Pierrevillers : 1 510 habitants

Clouange : 3 394 habitants

Rombas : 9 778 habitants

Marange-Silvange : 6 583 habitants

Rosselange : 2 509 habitants

Montois-la-Montagne : 2 744 habitants

Sainte-Marie-aux-Chênes : 4 565 hab.

Moyeuve-Grande : 7 391 habitants

Vitry-sur-Orne : 3 010 habitants



Les compétences de la Communauté de Communes

Les statuts de la Communauté de Communes n'ont été modifiés depuis le 16 juin 2021 (prise de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité »).

Compétences obligatoires

1°) Aménagement de l'espace :

- Création et réalisations de zones d'aménagement concertée à vocation économique ou à vocation mixte, lorsque la part d'activités économiques est supérieure, en superficie, à 50% de l'ensemble.
- Elaboration et mise en œuvre de projets de territoire définissant les axes stratégiques, les enjeux fondamentaux ainsi que les plans pluriannuels.
- Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale.
- Instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme pour les communes membres.
- Mise en place et développement d'un système d'information géographique.

2°) Développement économique :

- Création, aménagement entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire.
- Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.
- Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

3°) Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

4°) Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés

5°) Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI)



Compétences optionnelles

1°) Protection et mise en valeur de l'environnement :

- La maîtrise d'ouvrage de grands projets d'aménagement paysagers (berges des cours d'eau, accompagnement paysager des grandes infrastructures routières, mise en valeur des principales entrées du territoire communautaire).
- La mise en valeur des sentiers pédestres et équestres, en concertation avec l'O.N.F.
- Dans le cadre de la mise en œuvre « d'actions de lutte contre les pollutions », la réalisation d'études ayant pour objet de définir les mesures préventives, les moyens à mettre en œuvre et les modalités de sensibilisation du public.

2°) Politique du logement et du cadre de vie

3°) Action sociale d'intérêt communautaire :

- La Petite Enfance : schéma accueil petite enfance, Contrat Enfance Jeunesse, Relais d'assistants maternels, coordination des acteurs de la petite enfance.
- L'Insertion : accompagnement et soutien d'actions pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en lien avec la Mission Locale ; Maisons et services de l'emploi implantés sur le territoire de la CCPOM.

4°) Voiries d'intérêt communautaire, à compter du 1er janvier 2017 (ensemble des voiries des parcs et Zones d'Activités Communautaires ainsi que les voies qui permettent d'y accéder).

5°) Assainissement

6°) Eau

7°) Création et gestion de maisons de service au public et définition des obligations de service public y afférentes.

Compétences facultatives

1°) Contribution à la transition énergétique :

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie,
- Contribution à la transition énergétique,
- Production (directement ou indirectement) d'énergie renouvelable.

Sont d'intérêt communautaire :

- La « coordination de la transition énergétique »
- La compétence en matière d'efficacité énergétique
- L'élaboration d'un plan climat-air-énergie territorial (PCAET)
- La création ou la participation à la création d'une agence locale de l'énergie et du climat
- Le développement des expérimentations et de l'innovation
- La prise des participations dans des sociétés développant des énergies renouvelables

2°) Autorité Organisatrice de la Mobilité

Le Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire a été installé le 17 juillet 2020.

En 2023, il a adopté 59 délibérations au cours de 5 réunions qui ont eu lieu :

- **Le lundi 27 mars 2023**
- **Le jeudi 13 avril 2023**
- **Le lundi 03 juillet 2023**
- **Le jeudi 28 septembre 2023**
- **Le jeudi 05 décembre 2023**

Il est composé de 52 délégués communautaires titulaires des 12 communes :

AMNEVILLE

MUNIER Éric
CALCARI-JEAN Danielle
COGLIANDRO Virginie
DALLA FAVERA André
DIEUDONNE Xavier
DOS SANTOS Armindo
HIRSCH Catherine
RAU Sylvia
TISSERAND Gérard

BRONVAUX

FAVIER Jean-Luc

CLOUANGE

BOLTZ Stéphane
THOMAS Ornella
VEZAIN Philippe

MARANGE-SILVANGE

MULLER Yves
COQUIN Valentin
SPANIER Marie-Claire
MEOCCI François
ROETTGER Bernard
WEIDER Diane

MONTOIS LA MONTAGNE

VANNI Sophie
CANTELE Jean
NUCCI Kevin

MOYEUUVRE-GRANDE

ROVIERO Franck
BENABID Lokmane
CISAMOLO Virginie
DOS SANTOS Angélique
ROSSO Camille
SCHNEIDER François
THIBO Émilie
TIRLICIEN Roger

MOYEUUVRE-PETITE

SCHWEIZER Christian

PIERREVILLERS

HEISER René
LEMASSON M.-Thérèse

ROMBAS

FOURNIER Lionel
BENCI Monique
DUMON Joël
MACAIGNE Christèle
MULHMANN Aude
NOBILE Didier
RISSER Charles
VILLA Victor
WAGNER Véronica

ROSSELANGE

MATELIC Vincent
SCHONS Bernard
SEEMANN Michèle

STE-MARIE-AUX-CHENES

LAMARQUE Sylvie
CALLIGARO Thomas
CAYRÉ Christian
FRANIA Aleksandra

VITRY SUR ORNE

CORRADI Luc
SAVINO Cindy
VEGLIA Vincent

Le Bureau Communautaire

En 2023, le Bureau Communautaire s'est réuni 12 fois et a adopté 116 décisions.

Le Président et les Vice-Présidents ont été élus par les membres du Conseil Communautaire lors de la séance du 17 juillet 2020 :

Président : **M. Lionel FOURNIER**

1^{er} Vice-Président : **M. Éric MUNIER** chargé du Développement économique

2^{ème} Vice-Président : **M. Yves MULLER** chargé des actions de transition écologique et énergétique et des compétences Eau, Assainissement et GEMAPI

3^{ème} Vice-Président : **M. Vincent MATELIC** chargé des Finances et du Personnel, de la Planification (Projet de territoire et Aménagement de l'espace) et des Mobilités

4^{ème} Vice-Président : **M. Franck ROVIERO** chargé du Cadre de vie et de l'Habitat

5^{ème} Vice-Président : **M. Stéphane BOLTZ** chargé de la Gestion, élimination et valorisation des déchets

6^{ème} Vice-Président : **M. Luc CORRADI** chargé de la Communication et de la mise en place des compétences nouvelles

7^{ème} Vice-Président : **Mme Sylvie LAMARQUE** chargée de l'Emploi, Insertion professionnelle, Formation

8^{ème} Vice-Président : **Mme Sophie VANNI** chargée de l'Action sociale et de la santé (Petite Enfance, Projet alimentaire territorial) et des Services à la population (Maison de services au public)

9^{ème} Vice-Président : **M. Jean-Luc FAVIER** chargé de l'Instruction des autorisations d'urbanisme et du Suivi et développement du système d'information géographique et numérique

10^{ème} Vice-Président : **M. René HEISER** chargé des Projets, travaux et infrastructures

11^{ème} Vice-Président : **M. Christian SCHWEIZER** chargé de la Protection et de la mise en valeur de l'environnement et des modes doux.

Ressources humaines

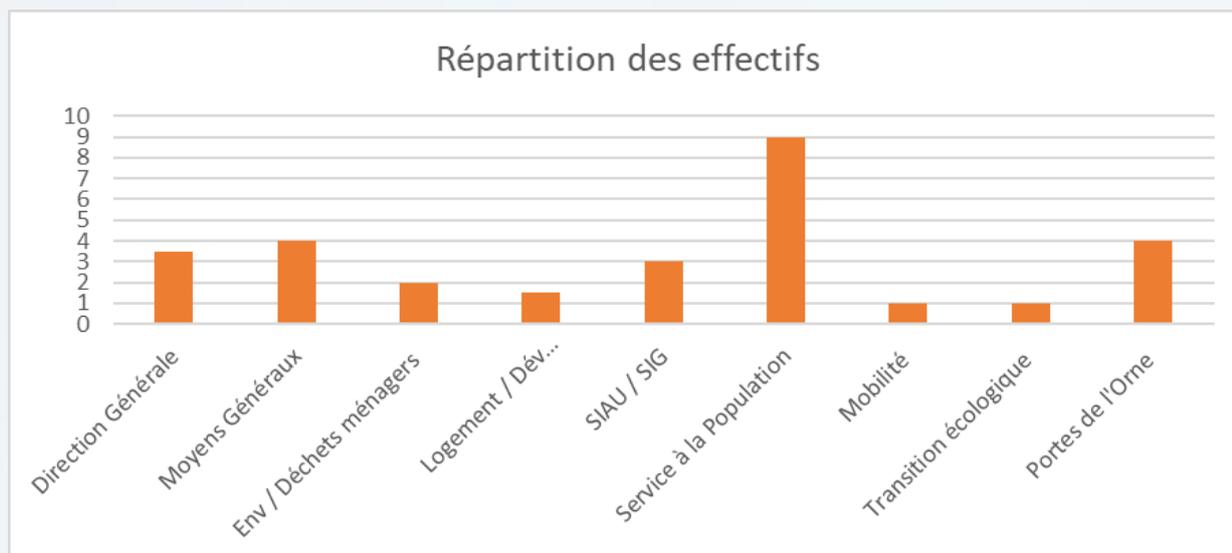
Les Moyens Humains

Les services de la Communauté de Communes sont répartis sur plusieurs sites :

- à ROMBAS, au 1, Rue Alexandrine : Direction Générale, services fonctionnels et services opérationnels,
- à AMNEVILLE (rue Pasteur) et à SAINTE-MARIE-AUX-CHENES (Avenue de l'Europe), au Relais Petite Enfance,
- à AMNEVILLE, MARANGE-SILVANGE, MOYEUVERE-GRANDE, ROMBAS et SAINTE-MARIE-AUX-CHENES, aux Maisons de l'Emploi,
- à SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES, à la Maison des Services au Public,
- au Cap'Orne, à la Maison des Transitions et du Vivant,

Les services communautaires sont composés de 29 personnes, représentant 28,2 ETP (équivalent temps plein), réparties comme suit :

- Direction Générale :
 - ⇒ 1 Directeur Général des Services,
 - ⇒ 1 Directeur des Services Techniques,
 - ⇒ 1 rédacteur territorial,
 - ⇒ 1/2 adjoint administratif territorial
- Moyens Généraux :
 - ⇒ 1 attaché principal,
 - ⇒ 1 attaché,
 - ⇒ 1 rédacteur
 - ⇒ 1 adjoint administratif territorial
- Déchets Ménagers / Environnement :
 - ⇒ 1 ingénieur,
 - ⇒ 1 rédacteur
- Logement / Développement économique :
 - ⇒ 1 attaché
 - ⇒ 1/2 adjoint administratif territorial
- SIG / Instruction des autorisations d'urbanisme :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 1ère classe,
 - ⇒ 1 rédacteur
 - ⇒ 1 adjoint administratif principal de 1ère classe
- Service à la population :
 - ⇒ 1 rédacteur principal de 2ème classe,
 - ⇒ 2 éducateurs de jeunes enfants (RPE),
 - ⇒ 3 rédacteurs,
 - ⇒ 3 adjoints administratifs territoriaux (Maisons de l'Emploi)
- Mobilité :
 - ⇒ 1 ingénieur
- Transition écologique :
 - ⇒ 1 attaché
- Portes de l'Orne :
 - ⇒ 3 attachés
 - ⇒ 1 technicien



De plus en 2023, la CCPOM a accueilli 7 stagiaires au sein du Service Moyens Généraux et Service à la Population.

Ressources humaines :

En 2023 :

- Un attaché territorial a été recruté afin de renforcer le service développement territorial et aménagement de l'espace.
- Un agent polyvalent est également en retraite et n'a pas été remplacé à son départ.
- Un adjoint administratif auparavant mis à disposition par la commune d'Amnéville a été muté vers la CCPOM. Ses missions restent inchangées pour le moment.

Concertation sociale

Compte tenu de ses effectifs, la Communauté de Commune ne dispose pas d'instances paritaires qui lui sont propres. Elle relève donc du Comité Social Territorial, de la Commission Administrative Paritaire, de la Commission Consultative Paritaire placés auprès du Centre Départemental de Gestion de la Moselle.

En 2023, la CCPOM a eu besoin de consulter le Comité Social Territorial concernant :

- Les lignes directrices de gestion pour 2024 à 2029,
- Le registre des dangers graves et imminents.

Finances

Budget 2023

Le Budget 2023 a été adopté le 13 avril 2023 et a fait l'objet de trois décisions modificatives et d'un virement de crédit :

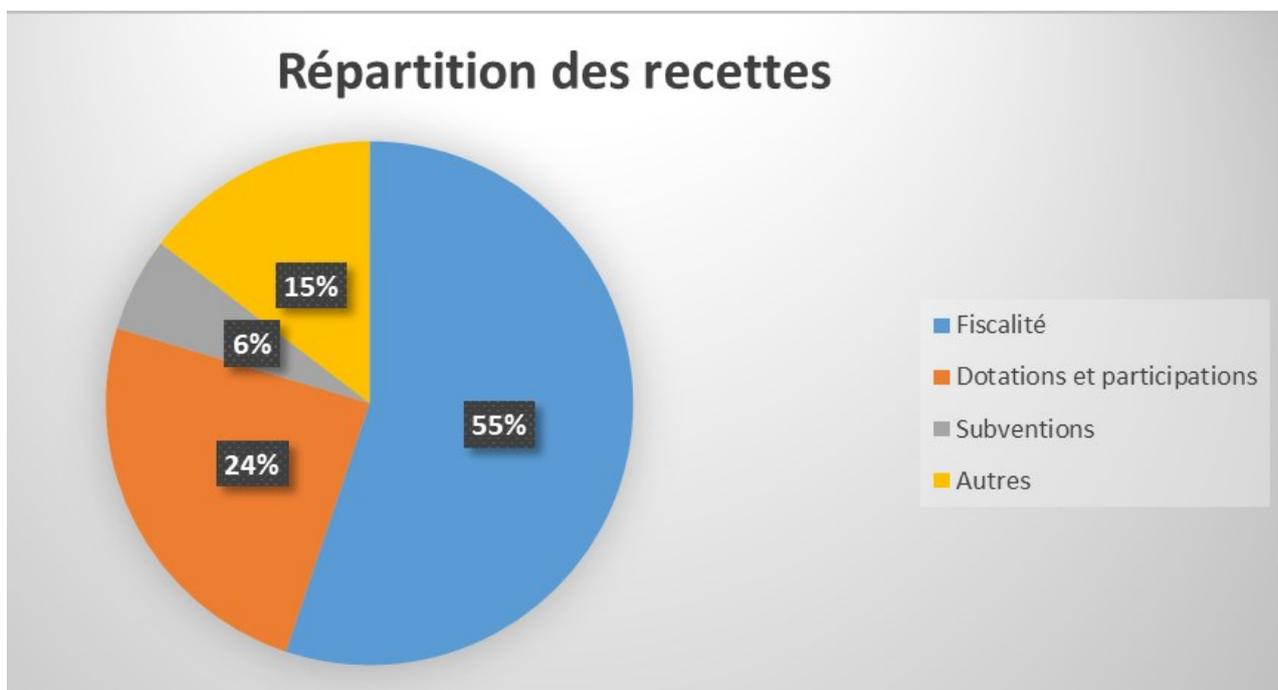
- ⇒ Décision modificative n° 1 adoptée le 03 juillet 2023,
- ⇒ Décision modificative n° 2 adoptée le 28 septembre 2023,
- ⇒ Décision modificative n° 3 adoptée le 05 décembre 2023,
- ⇒ Virement de crédit par décision du Président le 03 juillet 2023.

LES RECETTES

**Les recettes réelles réalisées au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à 23 944 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).**

Elles se répartissent comme suit :

Recettes de Fonctionnement	14 565 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)
Recettes d'investissement	3 703 K€



(APRES NEUTRALISATION DU PRODUIT DE FISCALITE PROFESSIONNELLE UNIQUE REVERSE AUX COMMUNES)

Les recettes réelles de la Communauté de Communes proviennent des contribuables locaux par le biais des impôts locaux, de l'Etat (DGF, FCTVA, FPIC) ainsi que d'autres entités comme l'Union Européenne, le Département, la Région, l'État à travers des subventions principalement.

Fiscalité directe locale (taux non modifié en 2023) :

Taxe d'habitation : 1,87 %

Taxe sur le Foncier bâti : 1,98 %

Taxe sur le foncier non-bâti : 5,24 %

Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : 11,11 %

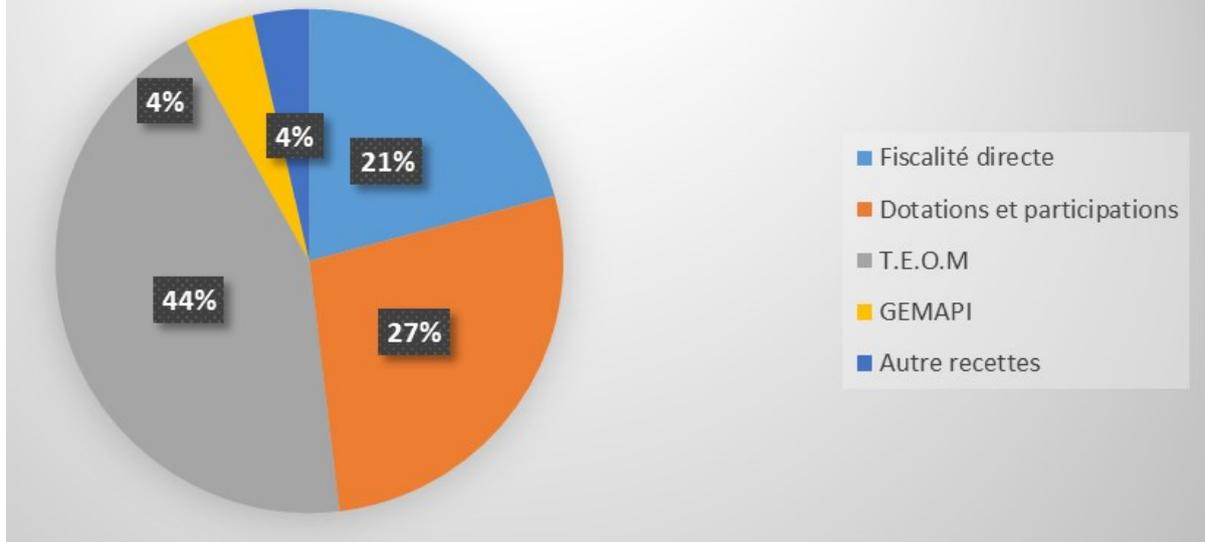
Cotisation foncière des entreprises : 22,84 %

En 2023, une taxe GEMAPI a été levée auprès des contribuables locaux. Son produit a été voté à hauteur de 675 000 € (produit inchangé depuis sa mise en place). Elle vise à financer la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations sur le territoire. Un programme de travaux a été réalisé en concertation avec l'ensemble des syndicats compétents sur le territoire. Cette taxe vise à financer ces travaux.



En 2023, les contribuables locaux, au travers des impôts directs ont participé pour 69,15 % (64,81 % en 2022) aux recettes de fonctionnement de la Communauté de Communes.

Recettes de fonctionnement



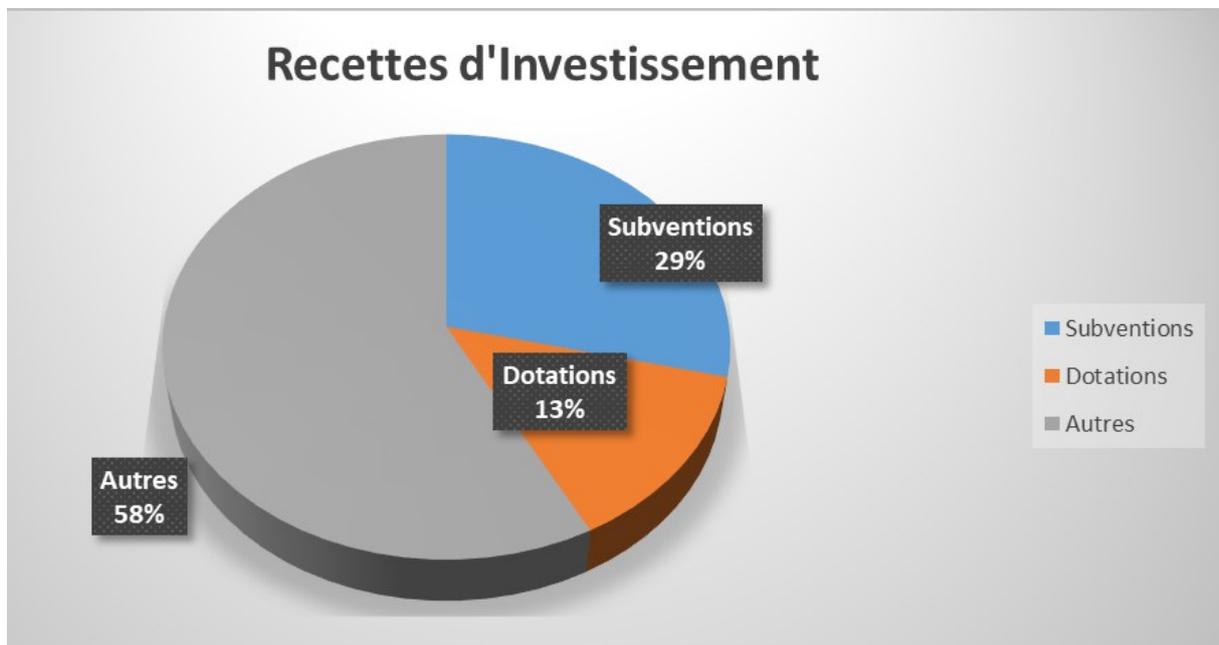
(après neutralisation du produit de fiscalité professionnelle unique reversée aux communes.)

Pour 2023 :

- **Produit de TEOM : 6 385 666 €**
- **Produit de Fiscalité Locale : 3 036 208 €**
- **Produit de Taxe Gemapi : 651 381 €**
- **Montant de la Dotation Globale de Fonctionnement : 744 127 € (742 896 € en 2022)**

Concernant les recettes d'Investissement, elles sont en grande partie composées de la part d'autofinancement que dégage la CCPOM à la clôture de l'exercice 2022 mais également des subventions liées aux différents projets, et à la mobilisation d'un emprunt sur le budget principal.

Recettes d'Investissement



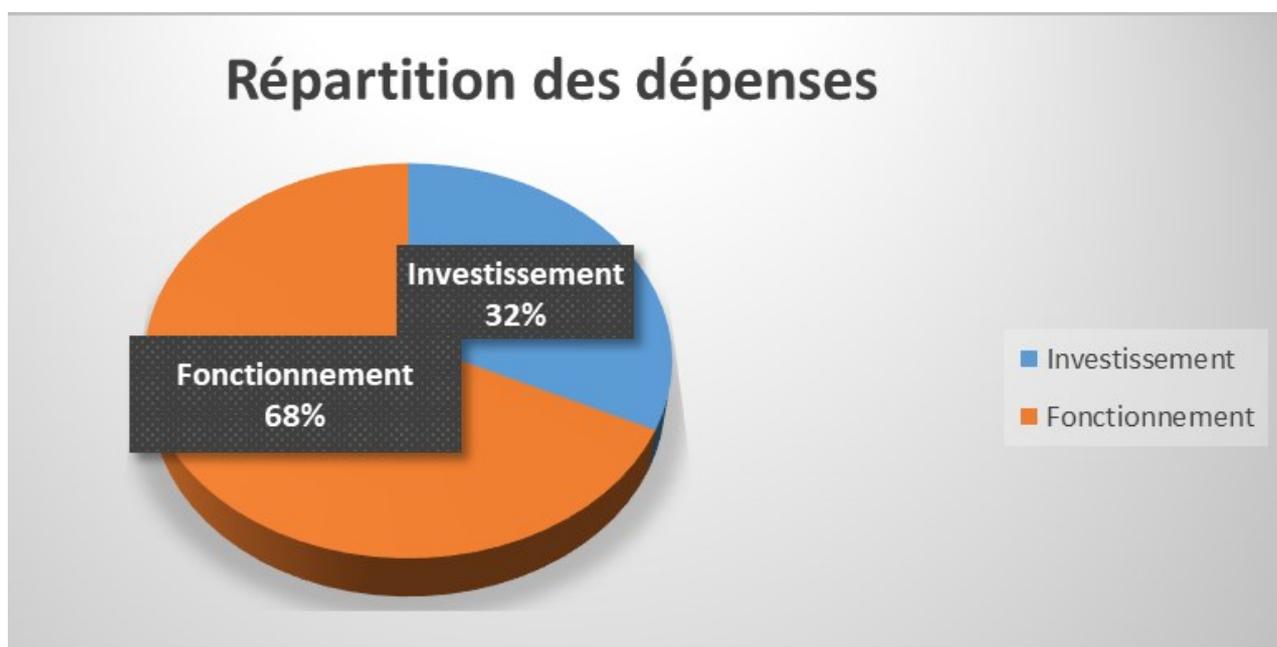
LES DÉPENSES

Les dépenses réelles réalisées au titre de l'exercice 2023 se sont élevées à 24 291 K€
(sans neutralisation de la fiscalité reversée aux communes).

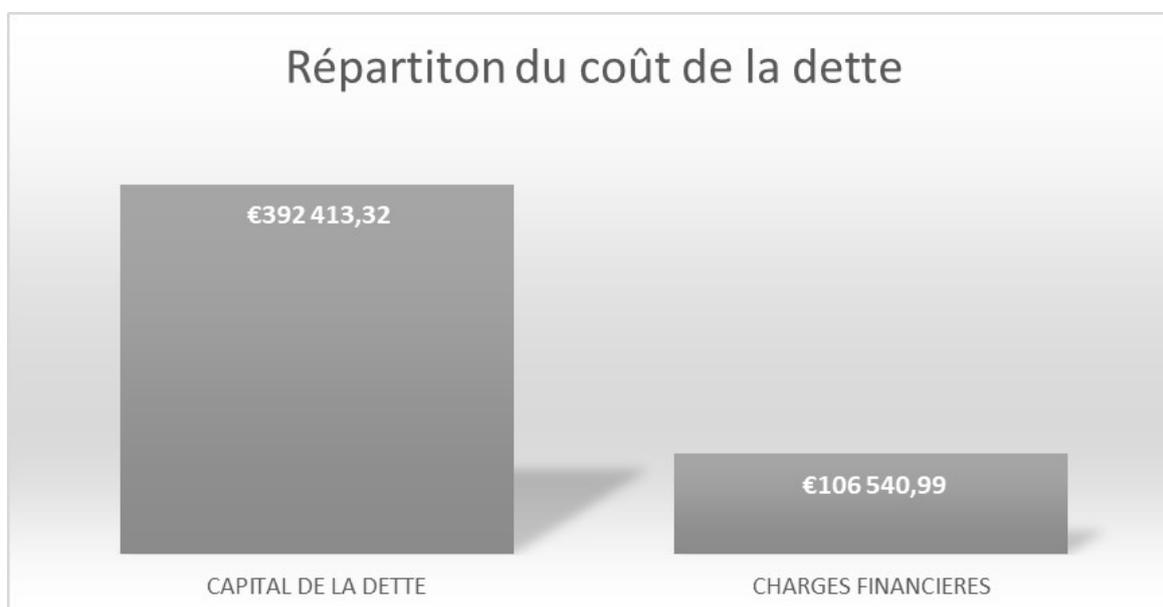
Elles se répartissent comme suit :

Dépenses de Fonctionnement : 12 636 K€ (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)

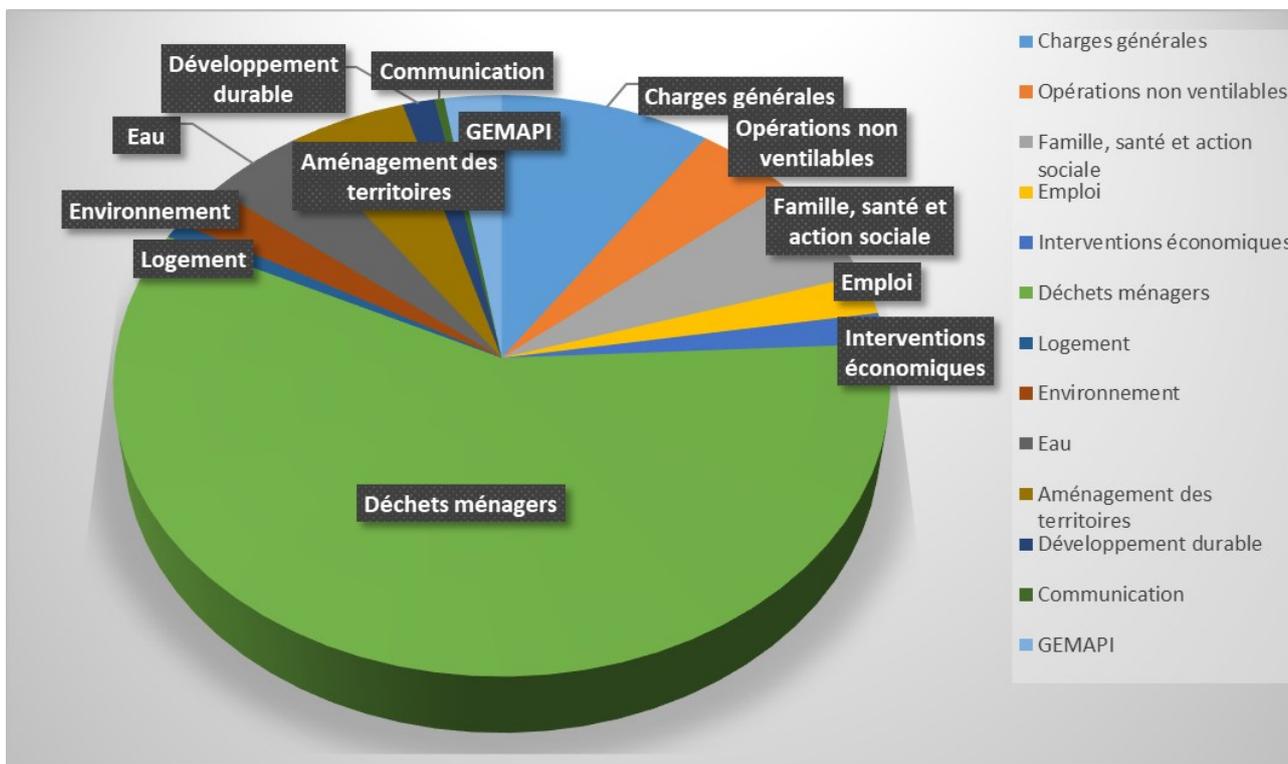
Dépenses d'investissement : 5 978 K€



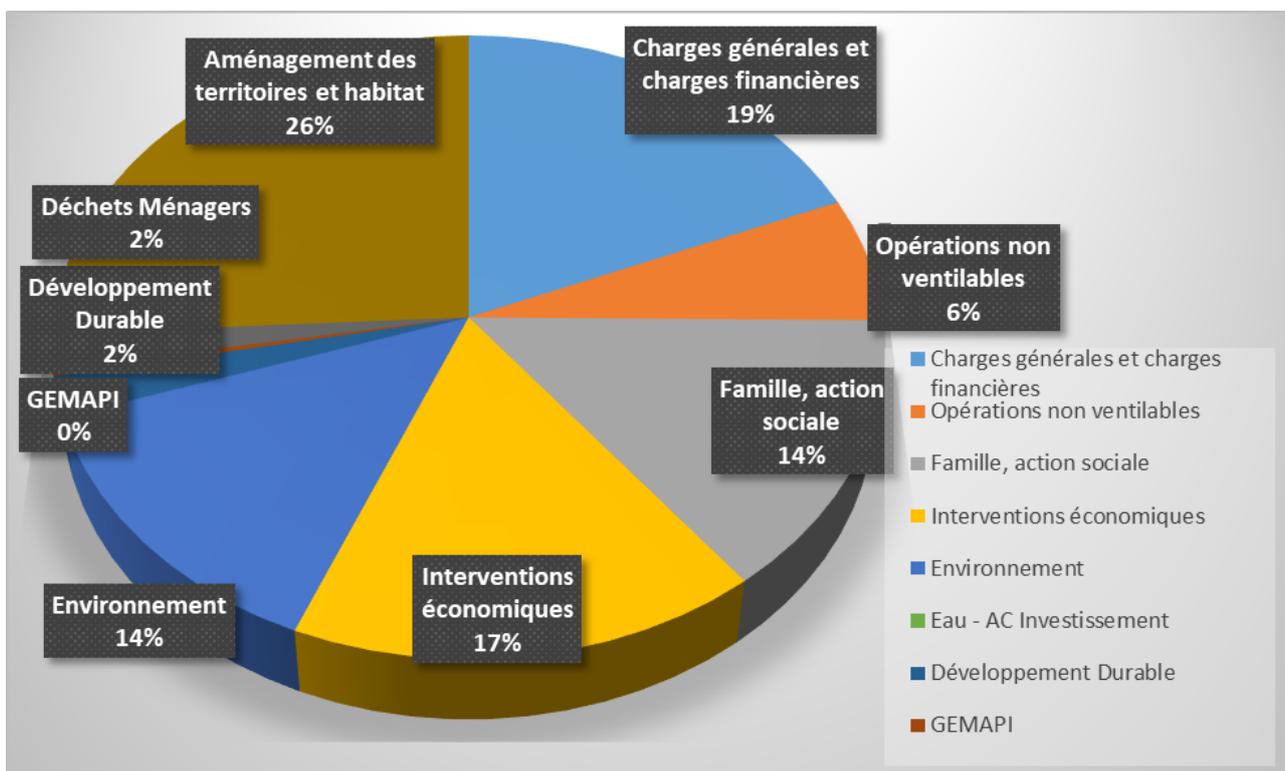
Concernant la dette de la Communauté de Communes :



Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit :
 (en neutralisant le reversement de fiscalité aux communes)



Les dépenses d'investissement se répartissent comme suit :



Compétence

« Aménagement de l'espace »

S.I.A.U.

Le Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) procède à l'instruction des dossiers d'urbanisme pour le compte des communes membres de la CCPOM, et au suivi des dossiers contentieux.

Instruction des dossiers d'urbanisme

Le S.I.A.U assure l'instruction des autorisations d'urbanisme pour les 12 communes de la CCPOM.

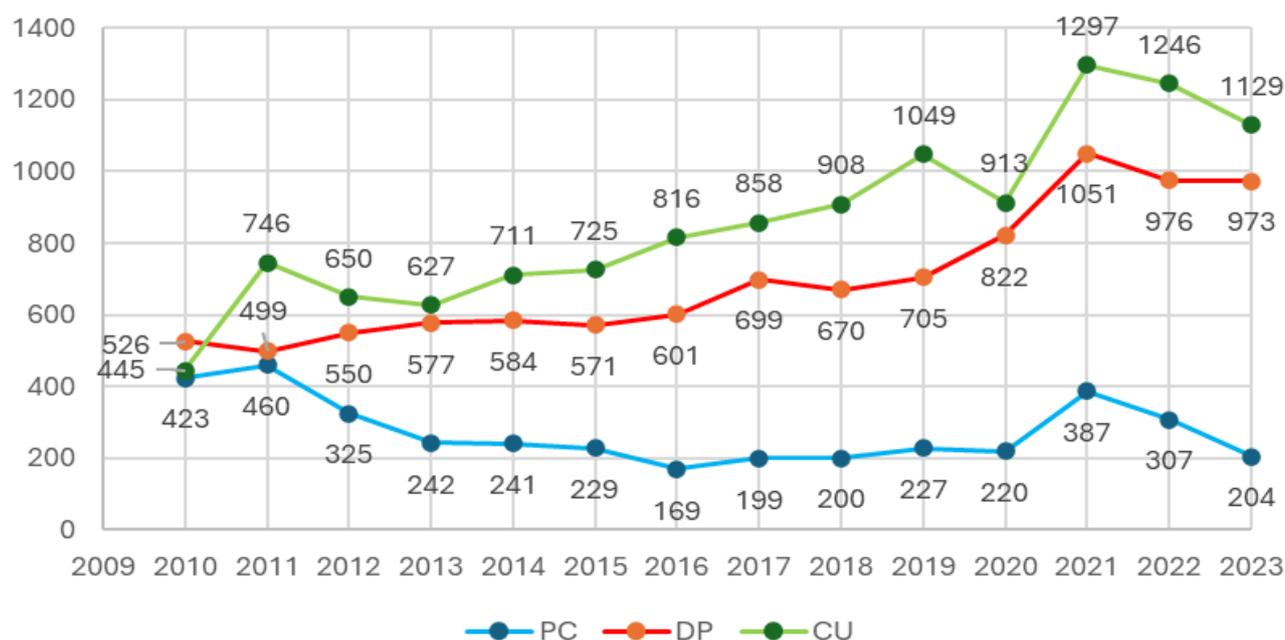
La Commune de Saint-Ail a manifesté le souhait que la CCPOM procède à l'instruction de ses autorisations d'urbanisme. En juillet 2015, le Bureau Communautaire a décidé de mettre le service instructeur des autorisations d'urbanisme de la CCPOM à la disposition de la Commune de Saint-Ail. La mise à disposition dudit service s'est poursuivie au cours de l'année 2023.

Statistiques

204 permis de construire	} 1 198 demandes	} Soit au total 2 327 demandes d'autorisations d'urbanisme enregistrées par le service
973 déclarations préalables		
3 permis d'aménager		
18 permis de démolir		
Et		
1 129 Certificats d'urbanisme		

On note une diminution des demandes d'autorisation d'urbanisme par rapport à 2022 (2 539 en 2022), avec une diminution des demandes de permis de construire (307 en 2022), une diminution des déclarations préalables (976 en 2022), ainsi qu'une diminution des demandes de certificats d'urbanisme (1 246 en 2022).

Autorisations d'urbanisme de 2010 à 2023



Informations et renseignements aux communes membres

Le SIAU renseigne les communes sur l'évolution de la réglementation en matière d'urbanisme et sur toutes les questions en matière d'instruction des autorisations d'urbanisme. Cette aide apportée aux communes consiste notamment en la mise à jour des formulaires de demandes d'autorisation d'urbanisme, cartographie, document d'urbanisme en vigueur sur le site internet de la CCPOM et transmission des modèles de délibération. Mais également par le fait de renseigner les architectes, pétitionnaires étant confrontés à des difficultés au niveau du montage du dossier, interprétation des règles de droits.

Les formulaires d'autorisations d'urbanisme, les règlements des plans locaux d'urbanisme et les plans de préventions des risques (miniers, mouvements de terrain et inondations) sont accessibles sur le site internet de la CCPOM.

La CCPOM est également associée à l'élaboration des documents d'urbanisme communaux. En effet, les services de l'intercommunalité participent aux réunions des personnes publiques associées, apportent une assistance technique au bureau d'étude dans le cadre de l'élaboration des règlements et transmet notamment tous les documents nécessaires au bureau d'étude (cartographie etc.)

Le Club ADS 57

Depuis 2010, les services en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme du département se réunissent tous les trimestres afin d'échanger sur diverses thématiques. Ces rencontres se déroulent, à tour de rôle, dans les EPCI qui le souhaitent.



Le Club ADS permet à chaque service instructeur de s'informer sur des thèmes précis ainsi que de connaître les évolutions liées à l'actualité juridique. Ces réunions sont également l'occasion de créer un réseau de contact et d'échanger avec eux notamment par mails sur des points d'actualités ainsi que sur les éventuelles difficultés rencontrées.

Au cours de l'année 2023, le réseau ADS s'est réuni à trois reprises. A l'occasion de ces rencontres, divers thèmes ont été abordés :

Séance du 28 mars 2023 :

- Dématérialisation : information et échanges
- Actualités juridiques, jurisprudence et les questions réponses
- Echanges relatifs au raccordement électrique lié aux autorisations d'urbanisme
- Présentation de la loi sur l'eau en lien avec les autorisations d'urbanisme
- RNU et application des articles R.111-16 et R.111-17 du code de l'urbanisme

Séance du 08 juin 2023 :

- Mesures d'accélération en faveur des énergies renouvelables : éolien, méthanisation, photovoltaïque
- Actualités juridiques, Jurisprudence et les questions réponses

Séance du 23 novembre 2023 :

- Défrichage : publicité et enseigne
- Actualités juridiques : 1ère partie
- Dématérialisation
- CDPENAF accompagné de la fiche de renseignements à remplir par le centre instructeur et à joindre à l'envoi de la demande à la CDPENAF
- Listes des services consultables
- Organigramme de la DDT

Compétence

« Protection et mise en valeur de l'environnement »

Inscription des chemins de randonnée au Plan Départemental d'Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Dans le cadre de sa compétence Protection et valorisation de l'Environnement, la CCPOM a confié à la Fédération Française de Randonnée Pédestre une étude pour la création d'un réseau d'itinéraires de promenades et de randonnées sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle. 8 boucles et une vingtaine de liaisons entre ces boucles ont été identifiées et retenues.



Le projet de réseau a été transmis au Conseil Départemental de Moselle, pour une demande d'inscription au Plan Départemental d'Itinéraire de Promenade et de Randonnée.

Les 8 circuits vont pouvoir être inscrits au PDIPR dont 4 circuits qui vont également pouvoir bénéficier de la labellisation « MOSL » et de soutien à la fourniture d'équipements de signalétique.



Partenariat associatif

Convention avec le Club Vosgien

Fin 2022, le Bureau Communautaire a décidé de reconduire la convention relative à l'entretien et au balisage des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre conclue avec l'Association du Club Vosgien de la Vallée de l'Orne, pour une durée de 4 ans. Elle porte sur l'entretien et le balisage des itinéraires existants sur le territoire de la CCPOM, pour un total de 118 km répartis sur 15 itinéraires.



En contrepartie des travaux, la CCPOM octroie à l'association une subvention annuelle calculée sur la base du tarif de 25 €/km, arrondie à 3 000 € / an. Cette convention a pris effet au 1er janvier 2023.

Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels de Lorraine

La convention de partenariat passée pour la période 2021-2023, pour un montant de 25 073 € pour les 3 ans, s'est poursuivie en 2023, avec le suivi, la protection et la valorisation des pelouses calcaires du territoire de la CCPOM et appartenant au complexe Fensch-Orne.

Sur le territoire de la CCPOM, le Conservatoire d'Espace Naturel protège 40,83 ha répartis en 3 sites naturels remarquables :

- La côte de la Brebis à Vitry-sur-Orne
- La pelouse de la Rappe à Rosselange
- La côte sous la roche à Clouange.

Un suivi scientifique a été réalisé afin de comparer les effets de différentes périodes et fréquences de débroussaillage sur la faune et la flore. Le but est de trouver la meilleure gestion, pour limiter le recouvrement de ligneux et l'embroussaillage pour préserver ces milieux spécifiques.



Lecture des placettes d'embroussaillage à Rosselange.

Des alternatives à la gestion mécanique sont recherchées, dans le but de limiter les impacts tels que le tassement ou les coupes trop sévères. Le pâturage est une solution efficace pour un entretien extensif et sélectif. Ainsi en 2023, la troupe interne au CEN Lorraine de 200 brebis a pu pâturer durant le mois de mai sur les pelouses de Rosselange, avant de rejoindre Ranguieux par une transhumance à pied.



Pour la mission de valorisation des pelouses par le biais d'actions de sensibilisation, 3 animations grand public et une animation scolaire ont été organisées en 2023.



En complément des actions prévues dans la convention, le CEN a réalisé des opérations de gestion telles que la gestion des espèces exotiques envahissantes, le débroussaillage des ligneux, entretien global des sites et la réalisation de bandes coupe-feu.

Un bilan des 3 ans sera effectué début 2024.

Convention avec l'association Torcol

La CCPOM a passé une convention avec l'association Torcol de Ancy-sur-Moselle, en partenariat avec l'association Grain de Sel de Bronvaux, qui a pour projet de réaliser un gîte à chiroptères dans un ancien transformateur électrique désaffecté.

Une subvention de 1 000 € sera allouée à l'association une fois les travaux achevés.



Création d'un gîte à chauve-souris dans un ancien transformateur électrique à Arry (source : Torcol)

Convention avec la Ligue de Protection des Oiseaux

La LPO a sollicité une aide de la CCPOM pour la réalisation d'une exposition consacrée aux rapaces nocturnes. Sur les 13 espèces européennes représentées dans l'exposition, 1/3 sont présentes sur le territoire intercommunal et les 3/4 en Moselle.

Une subvention d'un montant de 2 500 € sera attribuée pour l'année 2023 à la réalisation de l'exposition.



Compétence

« Gestion, élimination et valorisation des déchets ménagers »

La Communauté de Communes du Pays Orne-Moselle s'investit fortement, depuis sa création, pour offrir aux usagers un service adapté et de qualité pour la collecte et le traitement des déchets ménagers.

Marché de collecte des déchets ménagers

Le service est assuré par plusieurs prestataires pour le compte et sous le contrôle de la Communauté de Communes, suite à l'attribution des marchés en 2022.

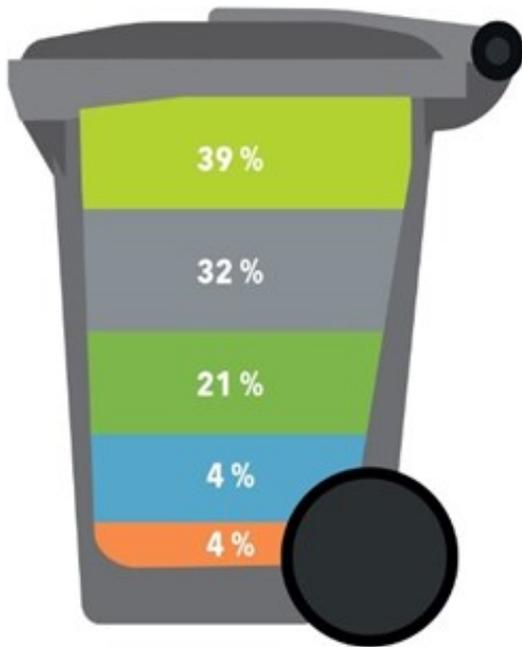
- la société NICOLLIN pour la collecte des déchets résiduels ;
- la société CITRAVAL pour la collecte sélective.

13 644 tonnes de déchets résiduels ont été collectés en 2023, contre 14 350 tonnes en 2022, soit une réduction de 4,9 %.

2 155 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en porte à porte en 2023, contre 1 988 tonnes en 2022.

1 781 tonnes de déchets issus de la collecte sélective ont été collectés en apport volontaire en 2023 (emballages, papiers et verre), contre 1 749 tonnes en 2022.





3 937 T de déchets issus de la collecte sélective soit 22 % des déchets collectés sur le territoire.

13 644 T de déchets issus de la collecte des déchets résiduels soit 78 % des déchets collectés sur le territoire.

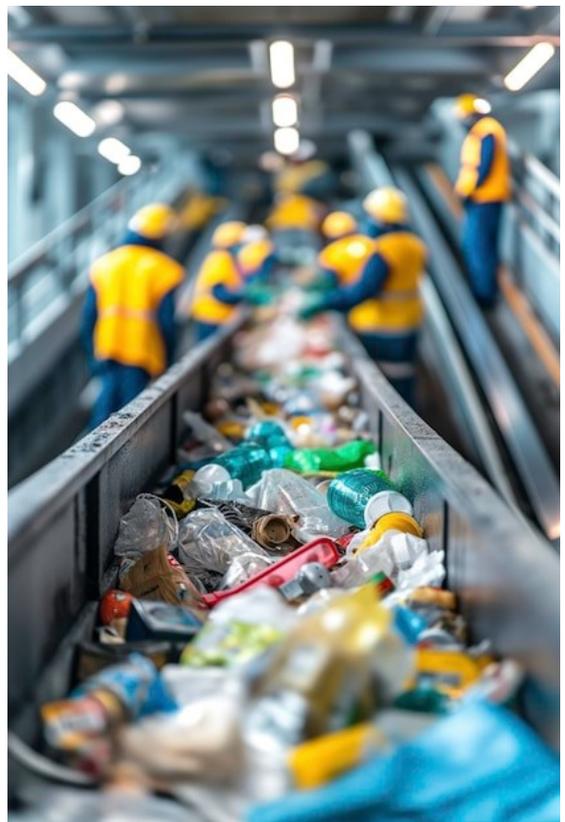
Marchés de traitement des déchets ménagers

Le marché de traitement des ordures ménagères résiduelles a été relancé en 2021 et attribué à HAGANIS, pour une durée de 5 ans, avec prise d'effet au 1er janvier 2022.

Le marché de tri, conditionnement et reprise des emballages en mélange a été attribué en 2022, pour une durée d'un an renouvelable 1 fois, à CITRAVAL.

Les marchés de conditionnement et reprise du papier et du verre attribués en 2020 ont été reconduits pour 1 an, jusqu'au 31 décembre 2023, avec les attributaires suivants :

- ⇒ Conditionnement et reprise des papiers issus de l'apport volontaire : CITRAVAL
- ⇒ Conditionnement et reprise du verre : HAGANIS.



Déchèteries communautaires

La CCPOM dispose de 4 déchèteries implantées à Amnéville, Marange-Silvange, Moyeuvre-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes.

Les marchés de gestion des déchèteries sont attribués comme suit :

Lot	Flux de déchets	Attributaire
1	Gestion et exploitation des déchèteries	NICOLLIN
2	Traitement du tout venant	SUEZ
3	Traitement des déchets verts	SEDE
4	Traitement des gravats	Tri Service Recyclage
5	Reprise de la ferraille	ESKA
6	Reprise des cartons	CITRAVAL
7	Traitement du bois	EGLOG
8	Traitement des déchets dangereux (hors Eco DDS)	CEDILOR

Les marchés arrivant à leur terme au 31 octobre 2023, ils ont été prolongés de 5 mois pour permettre de relancer un appel d'offre, suite à l'abandon de la procédure de DSP.

En plus de ces prestataires, des éco-organismes interviennent pour collecter et traiter d'autres flux, dans le cadre de contrats et conventions.



14 688 tonnes *

de déchets reçus en 2023,
contre 13 745 tonnes en 2022

(* dont 1 659 tonnes
collectées et traitées par des
éco-organismes)

La collecte des objets encombrants en porte-à-porte et leur dépôt en déchèterie ont été confiés à EICLOR.

Les actions développées en 2023

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Début 2023, les consignes de tri des déchets ont évolué : désormais tous les emballages ménagers et les papiers se trient. Cette évolution vise à capter plus de tonnages en collecte sélective et à améliorer les performances de tri.

Pour permettre de collecter ces gisements supplémentaires, le mode de pré-collecte a également évolué : pour remplacer les caissettes de tri, la CCPOM a distribué aux habitants en maison individuelles et petits collectifs des sacs de tri transparents, d'un plus grand volume et nouables, plus adapté aux nouvelles consignes de tri.

Il a également été proposé aux habitants de remettre leur caissette pour qu'elles soient recyclées et servent à produire d'autres conteneurs poubelles.

SENSIBILISATION AU TRI DANS LES IMMEUBLES COLLECTIFS

Pour accompagner les habitants dans cette évolution du geste de tri, améliorer les performances et réduire les erreurs de tri, la CCPOM a organisé une mission de sensibilisation en porte-à-porte auprès des habitants en immeubles, là où les marges de progression sont les plus importantes.

3 ambassadeurs du tri sont allés à la rencontre des habitants, dans les immeubles des communes de la CCPOM.

Près de 60 % des foyers en habitat collectif ont été rencontrés et 50 % d'entre eux se sont engagés à pratiquer un geste de tri supplémentaire, avec en priorité l'accent sur le tri des emballages en plastique (bouteilles, flacons, pots de yaourt, barquettes, films, ...) et les emballages métalliques (boîtes de conserve, cannettes en alu, capsules, ...).

Le bilan est très positif puisque les performances de tri ont progressé de + 7 % d'emballages, soit 164 tonnes de plus, et + 4 % de verre collecté, soit 58 tonnes de plus, par rapport à 2022.



NOUVELLES FILIERES DE TRI EN DECHETERIE

Fin 2023, de nouvelles filières de tri ont été mises en place dans les 4 déchèteries de la CCPOM.

Dans le cadre de son partenariat avec les éco-organismes Ecomaison et Ecologic, la CCPOM a accueilli de nouveaux contenants pour permettre aux habitants d'y déposer leurs jouets, articles de décoration textile, de bricolage et de jardin thermiques et non thermiques, articles de sports et loisirs usagés afin qu'ils soient recyclés.



EXPÉRIMENTATION DE LA COLLECTE DES BIODECHETS EN POINTS D'APPORT VOLONTAIRES

En complément du tri des emballages, la CCPOM a mis en place la collecte séparée des biodéchets en points d'apport volontaire sur 4 communes test : Amnéville, Clouange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne, avec en tout 24 conteneurs à biodéchets.

xxx tonnes de biodéchets ont ainsi été collectés séparément et traités par méthanisation, au lieu d'être incinérés.



LAVAGE DES CONTENEURS ENTERRÉS

Une campagne de lavage, désinfection et maintenance des conteneurs enterrés a été réalisée en novembre 2023 par la société NAPOLI, en plus de l'entretien régulier assuré par un agent de la CCPOM.



MODE DE GESTION DU SERVICE DECHETS MENAGERS

Jusqu'à présent, la compétence collecte et traitement des déchets assurée par la CCPOM était exercée en prestation de services, par le biais de marchés publics.

Compte tenu des évolutions à prévoir, la collectivité a souhaité mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour permettre la gestion de ce service.

Suite à une procédure infructueuse en 2022, le Conseil Communautaire a adopté en mars 2023 le principe de la délégation du service public des déchets ménagers et assimilés, et de l'exploitation des déchèteries communautaires et une nouvelle procédure a été lancée, en modifiant le projet de contrat et les missions confiées dans le cadre de la future délégation.

La remise des offres était fixée en octobre. Une réunion de négociation a été organisée avec l'unique candidat en novembre, avec la remise d'une nouvelle offre négociée.

Cette offre ne donnant pas pleinement satisfaction, et compte tenu des considérations budgétaires, il a été décidé de renoncer à la procédure de DSP.



CONVENTION AVEC L'EUROMETROPOLE DE METZ POUR L'ACCES DES HABITANTS DE RONCOURT A LA DECHETERIE DE SAINTE-MARIE-AUX-CHENES

A la suite du retrait de la commune de Roncourt du périmètre de la CCPOM et de son adhésion à l'Eurométropole de Metz en 2022, le Président de Metz Métropole a sollicité la possibilité pour les habitants de Roncourt de continuer à accéder à la déchèterie de Ste Marie aux Chênes, plus proche que la déchèterie métropolitaine de Vernéville.

La CCPOM a renouvelé son accord pour 2023 et une convention a été établie, fixant la participation financière de Metz Métropole.

LA PRÉVENTION DES DECHETS

Le réemploi et la réparation : organisation d'un Repair Café

Depuis le mois de septembre 2022, le Repair Café a lieu une fois par mois, au Cap'Orne à Amnéville, pour aider à réparer les objets du quotidien, plutôt que de les jeter.

Une dizaine de réparateurs bénévoles est là pour aider, conseiller et partager son savoir-faire, chacun dans son domaine de compétence.

L'objectif est de réduire la quantité de déchets en prolongeant la durée de vie des objets et en luttant contre l'obsolescence programmée, mais aussi de créer du lien social et de valoriser les savoirs faire.

Les objets apportés sont essentiellement des appareils électroménagers (cafetière, aspirateur, ...) dont la moitié sont réparés sur place, 1/4 peuvent être réparés mais nécessitent une pièce détachée à acheter et 1/4 ne sont pas réparés.



En 2023, 10 Repair Café ont été organisés, 190 objets ont été apportés et 92 ont été réparés.



Le compostage

En 2023, 151 composteurs ont été vendus (61 composteurs en plastique et 90 en bois), soit 25 % de plus qu'en 2022.



En complément du compostage individuel, la CCPOM développe le compostage partagé et en pied d'immeuble.

Ainsi, 14 composteurs ont été installés :

- 3 au Cap'Orne à Amnéville
- 2 pour les écoles de Moyeuvre-Grande
- 5 pour le cimetière de Rombas
- 1 pour le multi accueil de Rombas
- 1 pour un immeuble à Vitry-sur-Orne
- 1 pour un immeuble à Rombas
- 1 pour un immeuble à Amnéville

Les poulaillers et lombricomposteurs

Afin de proposer aux habitants un panel de solution pour le tri des biodéchets à la source, le Bureau Communautaire a voté la mise en place d'une subvention pour l'achat de poulailler ou de lombricomposteur.

1 demande a été reçue fin 2023 pour un montant de 100 € pour l'achat d'un poulailler.



Les couches lavables

Depuis plusieurs années, la CCPOM propose une subvention pour les familles et les assistantes maternelles qui feraient l'achat de couches lavables pour bébé.

1 demande a été reçue en 2023 pour un montant de 23.01 €.

Compétence

« Développement économique »

PARCS D'ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES (PAC)

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle dispose de trois parcs d'activités économiques. C'est 90 hectares de foncier à vocation artisanale, industrielle, tertiaire ou commerciale déjà aménagés et plus de 50 entreprises implantées.

PAC « Belle Fontaine »

CLOUANGE — ROSSELANGE

Vocation : commerciale et artisanale

Surface : 37 Ha

PAC « Deux Rivières »

MOYEUVRE-GRANDE / ROSSELANGE

Vocation : commerciale et artisanale

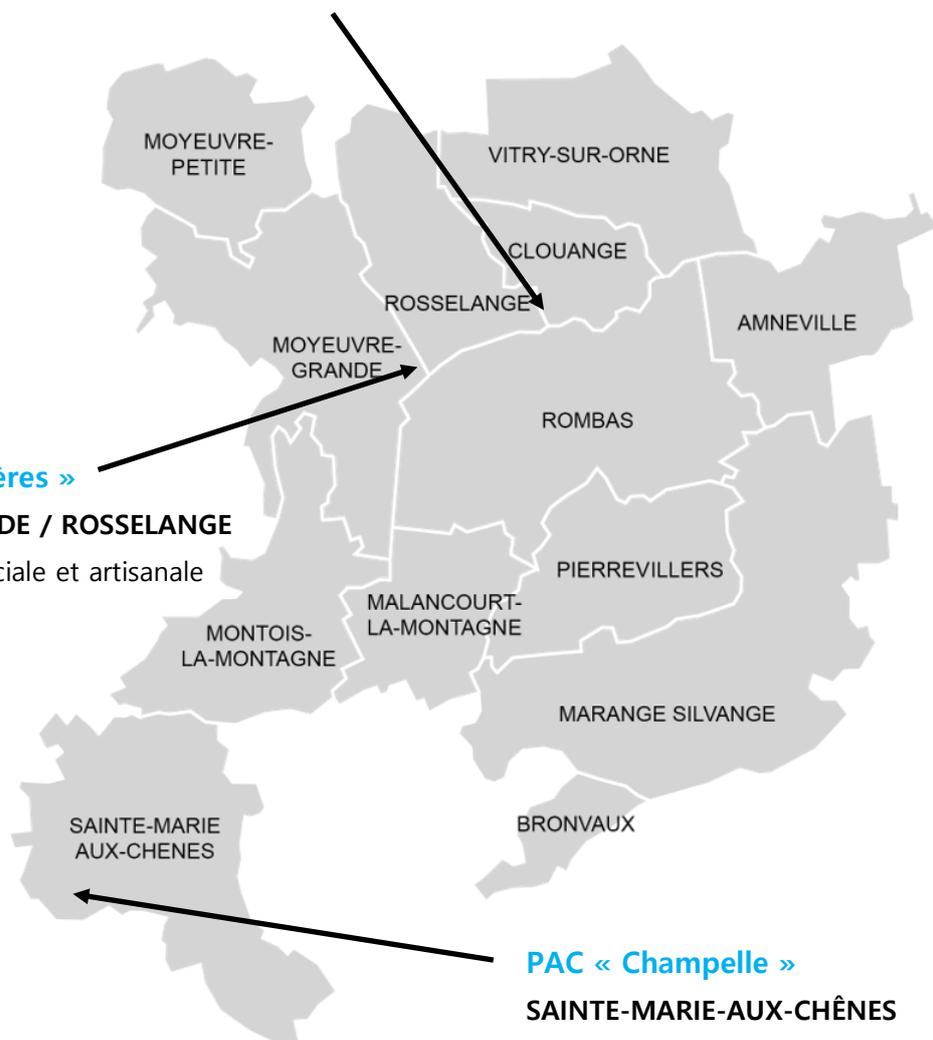
Surface : 9 Ha

PAC « Champelle »

SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES

Vocation : industrielle

Surface : 41 Ha



Commercialisation des terrains

PAC « Belle-Fontaine » à Clouange / Rosselange :

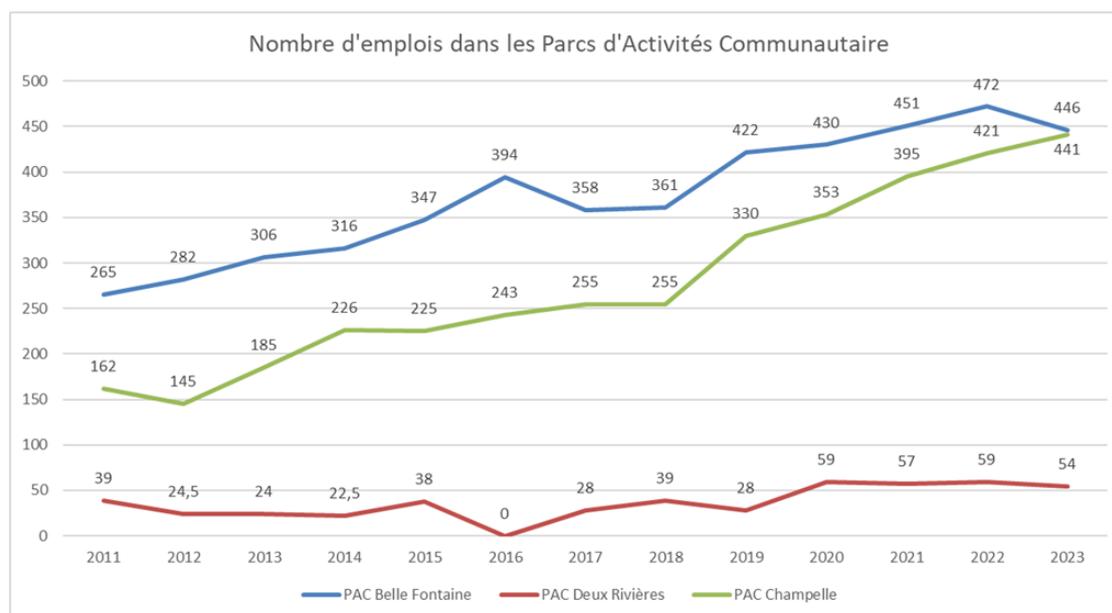
- ⇒ Délibération du 13 février 2023 pour la rétrocession au profit de la CCPOM d'un terrain de 1699 m² cédé à la société AGLEC INOVA.
- ⇒ Délibération du 13 mars 2023 pour la vente d'un terrain de 1699 m² à la société ACS Maintenance Hydraulique pour leur activité de fabrication mécanique et de réparation de matériel hydraulique.
- ⇒ Délibération du 17 avril 2023 pour la vente d'un terrain de 1513 m² à la société VEORIS pour leur activité spécialisée dans le domaine de la sureté auprès des PME, PMI, administrations et particuliers.
- ⇒ Délibération du 11 septembre 2023 pour la vente d'un terrain de 1424 m² à la société FG IMMOBILIER 2 pour y installer une activité commerciale et/ou artisanale.
- ⇒ Délibération du 11 septembre 2023 pour la vente d'un terrain d'environ 15 ares à la société David RIGGI.

PAC « Champelle » à Sainte-Marie-aux-Chênes :

- ⇒ Délibération du 13 novembre 2023 pour la vente d'un terrain de 1700 m² ares à la société DESIGN PLATRE pour leur activité spécialisée dans les travaux de plâtrerie, isolation, peinture.

Les emplois

941 emplois au sein des Parcs d'Activités Communautaires.



- Sur l'ensemble du territoire :
- 10 985 emplois,
 - 2700 établissements dont 32 de plus de 50 salariés (source INSEE)

PARTENARIATS

Adhésion au Réseau Initiative France

L'association « IBBO » est l'une des 214 plateformes du réseau « Initiative France ». Cette association a pour principale mission d'aider les créateurs ou les repreneurs d'entreprises en leur donnant un coup de pouce décisif dans le financement de leur dossier, via des prêts d'honneur sans intérêts et sans garantie.

En 2023, la Communauté de Communes a poursuivi son partenariat avec la plateforme locale « IBBO ». La subvention allouée est de 8 000 € par an.



En 2023, 11 prêts d'honneur d'un montant total de 115 500 € ont été accordés à des créateurs ou repreneurs d'entreprises.

Adhésion à « ISEETECH »



La CCPOM a renouvelé son adhésion à l'Institut Supérieur Européen de l'Entreprise et de ses Techniques dont l'objectif est de valoriser et de renforcer les compétences et les synergies entre les établissements d'enseignement supérieur et de recherche et le tissu économique.

En 2023, la Communauté de Communes a versé une cotisation annuelle de 3 000 €.

Adhésion à Moselle Attractivité

La Communauté de Communes adhère à Moselle Attractivité à hauteur de 1,50 € par habitant par an.

L'agence « Moselle Attractivité » a pour principale mission :

- L'appui aux territoires et aux entreprises mosellanes en tant qu'agence de développement économique.
- Le déploiement d'une véritable stratégie touristique visant au développement et à la promotion de la destination Moselle.
- La conduite d'actions de promotion et de marketing territorial.



Salon à l'envers de Lorraine

La CCPOM a apporté son soutien à hauteur de 500 € à l'association « Entreprendre en Lorraine Nord », organisatrice du « Salon à l'envers », édition 2023, qui s'est déroulé le 19 octobre à Thionville.



DISPOSITIF AMIE 57

Le dispositif a pour objectif de soutenir les entreprises du territoire qui investissent dans l'immobilier pour des opérations de construction, d'extension, de travaux d'aménagement et de requalification d'un bâtiment. Seules les entreprises de moins de 20 salariés sont concernées par ce dispositif d'aide.

Les subventions versées aux entreprises sont financées à parts égales par le département et l'intercommunalité.

En 2023, il a été accordé une subvention pour un montant total de 10 000 €.

AIDE A LA RENOVATION DES COMMERCES DES CENTRES VILLES

La Communauté de Communes poursuit l'opération de redynamisation des commerces des centres villes afin de dynamiser l'activité économique et commerciale du territoire.



Les commerçants des centres-villes du territoire peuvent bénéficier d'aides financières pour la modernisation de leur commerce. Cette aide est fixée à 30 % du montant HT des travaux subventionnables avec un plafond fixé à 4 500 €.

Une aide a été accordée en 2023 pour un montant de 4 500 €.

TERRITOIRE D'INDUSTRIE

La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle ainsi que 9 intercommunalités Nord Lorraine ont fait candidature à la seconde phase de Territoire Industrie (2023-2027). La candidature a été retenue.

L'objectif de ce programme est de poursuivre et amplifier la réindustrialisation par et pour les territoires et tourne autour de 4 axes :

- Accélérer la transition énergétique et écologique des territoires
- Faire des territoires des écosystèmes d'innovation ambitieux
- Lever les freins au recrutement et au développement des compétences
- Mobiliser un foncier industriel adapté aux enjeux et besoins industriels



Compétence

« Logement et cadre de vie »

MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLH)

La mise en œuvre du 3ème Programme Local de l'Habitat (PLH) de la Communauté de Communes, adopté le 3 septembre 2020, se poursuit autour de cinq orientations stratégiques :

- Poursuivre la requalification du parc de logements existants et la valorisation du cadre de vie
- Diversifier l'offre de logements afin de faciliter les parcours résidentiels
- Maîtriser le développement résidentiel pour préserver la ressource foncière
- Répondre aux besoins des publics spécifiques
- Animer et mettre en œuvre la politique locale de l'habitat

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été conclue entre l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle, pour une durée de 3 ans.



L'OPAH agit sur plusieurs problématiques :

- Lutte contre l'habitat indigne ou indécent
- Lutte contre la précarité énergétique
- Adaptation des logements au handicap et au vieillissement
- Surveillance et accompagnement des copropriétés fragiles

80 subventions ont été attribuées en 2023, ce qui représente 2 079 364 € de travaux pour plus de 784 210 € de subventions, dont 62 058 € de part CCPOM.

La mission suivi-animation est assurée par le Centre Amélioration du Logement de Moselle (CALM). Des permanences sont organisées 2 fois par mois sur le territoire intercommunal.

Opération Ravalement de façades

La Communauté de Communes poursuit et renforce sa campagne de ravalement de façades. Fin 2023, le règlement a été modifié pour notamment élargir le périmètre à l'ensemble du territoire.

2 subventions ont été accordées en 2023 pour un montant de 1 830 €.



Campagne d'isolation thermique



La Communauté de Communes du Pays Orne Moselle poursuit sa campagne d'isolation thermique visant à soutenir financièrement les propriétaires réalisant des travaux d'isolation thermique des murs par l'extérieur et d'isolation des combles perdus. Fin 2023, le règlement d'attribution a été assoupli.

Isolation thermique par l'extérieur :

4 subventions ont été accordées en 2023
pour un montant de 4 800 €.

Isolation des combles perdus :

7 subventions ont été accordées 2023
pour un montant de 3 124 €.

Accompagnement à la rénovation énergétique

Dans l'objectif d'impulser une dynamique territoriale de la rénovation énergétique, la Communauté de Communes s'est engagée pour 3 ans (2021-2023) dans le programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique), co-porté par l'ADEME et la Région Grand Est. Ce programme permet de proposer aux ménages un parcours d'information et d'accompagnement à la rénovation énergétique.

La mise en œuvre de ce programme a été confiée à l'ALEC du Pays Messin pour un montant de 140 637 € sur la durée du programme (3 ans). En contrepartie, la CCPOM pourra prétendre à des Certificats d'Économies d'Énergie pour un montant de 70 318,72 € et une subvention de la Région Grand Est pour un montant de 16 185,90 €.

En 2023, l'accompagnement des ménages pour la rénovation énergétique, c'est :

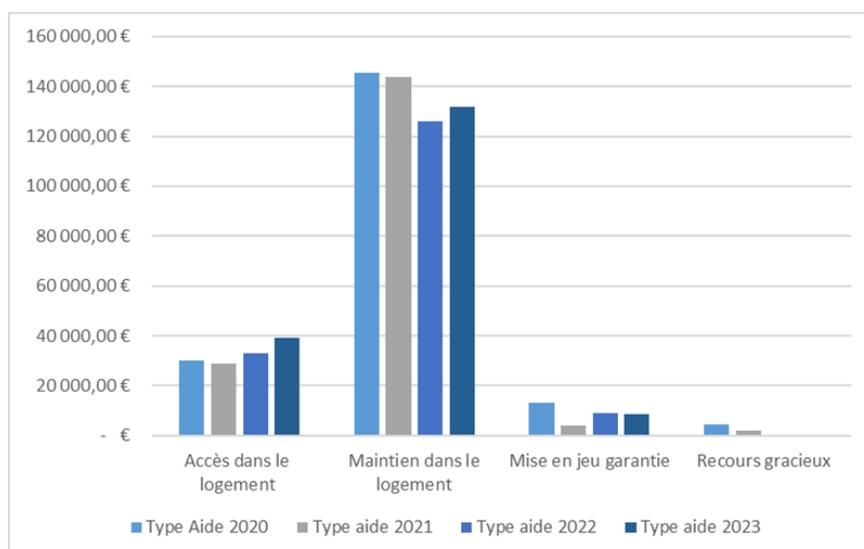
- ⇒ 256 informations de premier niveau
- ⇒ 167 conseils personnalisés aux ménages
- ⇒ 19 accompagnements complets

Fonds de solidarité pour le logement



Ce fonds, administré en cogestion par le Conseil Départemental de Moselle et l'État, a pour objectif de favoriser l'accès et le maintien des personnes défavorisées dans leur logement.

En 2023, le total des aides accordées par le FSL aux habitants des communes de la CCPOM représentait une somme de 179 904,97 € pour un total de 740 interventions au titre de ce dispositif.



Aide à la première installation des jeunes dans un logement

La Communauté de Communes a un dispositif d'aide au 1er emménagement destiné aux jeunes du territoire. Cette aide, d'un montant forfaitaire de 200 € (+ 100 € par enfant à charge), permet aux jeunes s'installant sur le territoire de pouvoir acquérir le mobilier de première nécessité.

En 2023, 5 aides ont été accordées pour un montant total de 1 100 €.



Garantie d'emprunt

Depuis 2014, la Communauté de Communes accorde sa garantie aux emprunts contractés par les bailleurs sociaux dans le cadre de la réalisation d'opérations de construction et de réhabilitation de logements locatifs sociaux.

Afin de partager le risque lié à la garantie, la Communauté de Communes intervient à parité avec la commune sur le territoire de laquelle l'opération est réalisée, dans la limite de 25 % du montant de l'emprunt et en complément de la garantie du département.

En 2023, la Communauté de Communes a accordé sa garantie à hauteur de 25 % pour le remboursement d'un prêt :

⇒ d'un montant total de 1 741 177 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de 13 logements.

Aide au surcoût foncier

Afin de contribuer à l'effort de développement du parc social, la Communauté de Communes alloue une subvention aux bailleurs sous la forme d'une aide au surcoût foncier. Cette aide est octroyée aux opérations de construction neuve de logements sociaux. Sont éligibles les logements sociaux financés par un PLAI et les logements de petites tailles de type T1-T2.

La Communauté de Communes participe à hauteur de 40 % du surcoût foncier constaté, dans la limite de l'estimation des domaines, de 4 000 € maximum par logement PLAI ou T1/T2 et de 5 000 € maximum par logement PLAI et T1/T2.

Une bonification supplémentaire est accordée à hauteur de 10 % aux bailleurs qui réalisent des opérations de construction de logements sociaux sur le territoire de communes qui sont en déficit au titre de la loi « SRU ».

En 2023, la Communauté de Communes n'a pas octroyé de subvention.

Aménagement, entretien et gestion des Aires d'Accueil des Gens du voyage

Le Conseil communautaire a transféré au Syndicat mixte SM3A la compétence pour la « Création, l'entretien et la gestion d'aires d'accueil des gens du voyage » depuis le 1er janvier 2018.

En 2023, la participation financière de la CCPOM au SM3A s'est élevée à 340 000 €.

Stratégie foncière

La Communauté de Communes a poursuivi en 2023 la réalisation de l'étude de stratégie foncière en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier du Grand Est Cette stratégie doit surtout permettre



à la CCPOM et aux communes de définir les gisements intéressants à maîtriser pour mettre en œuvre des opérations de qualité en neuf et dans l'ancien et ainsi assurer l'action dans la durée.

Le comité de pilotage s'est réuni en 2023 pour valider la dernière phase de l'étude.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 57)

L'ADIL apporte une information complète, neutre, personnalisée et gratuite sur toutes les questions du logement :

- ⇒ 368 consultations individualisées à des particuliers
- ⇒ 1 permanence de proximité par mois au siège de la CCPOM
- ⇒ 35 consultations sur rendez-vous
- ⇒ 14 contacts avec les maires dans le cadre de l'accompagnement des maires à lutter contre l'habitat indigne et non décent.

La subvention d'activité à l'ADIL est de 0,12 € par habitant soit 6 410 € en 2023.

Logement des jeunes

La CCPOM s'est engagée dans un partenariat avec le CLLAJ (Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes) afin de conforter l'accès au logement des jeunes. Le CLLAJ propose une aide aux jeunes de 18 à 30 ans, en recherche de logement ou éprouvant des difficultés à se maintenir dans leur logement. A cet effet, des permanences du CLLAJ sont organisées deux fois par mois sur le territoire pour accueillir les jeunes du territoire.

Le CLLAJ est aussi opérateur de l'intermédiation locative, un dispositif d'aide consistant à louer des logements dans le parc privé à des associations qui les sous-louent temporairement à des personnes en difficulté. En 2023, le CLLAJ a trois logements en intermédiation locative sur le territoire.

En 2023, la Communauté de Communes a alloué au CLLAJ la somme de 5 800 €.

Conférence intercommunale du Logement (CIL)

Dans un objectif d'améliorer la lisibilité et l'efficacité des politiques publiques liées au logement social, la loi ALUR et la loi Egalité et Citoyenneté ont confié aux EPCI la gouvernance de la politique d'attribution des logements sociaux. Les EPCI se doivent ainsi de créer une Conférence Intercommunale du logement (CIL). La CIL agit sur 4 facteurs :

- ⇒ Attribution : Définir la politique d'attribution de logements au sein du parc locatif social
- ⇒ Offre : Mieux répartir l'offre de logements sur le territoire en développant la mixité sociale
- ⇒ Demande : Améliorer la transparence du dispositif pour les demandeurs de logements sociaux dans le traitement des demandes
- ⇒ Coopération entre bailleurs : Favoriser la coopération entre bailleurs et réservataires

L'année 2023 a été consacrée à la réalisation d'un diagnostic partagé portant sur le parc de logements locatifs sociaux, l'occupation sociale du parc de logements locatifs sociaux et les demandes et attributions de logements au sein du parc locatif social.

Compétence « Transition Écologique et Énergétique »

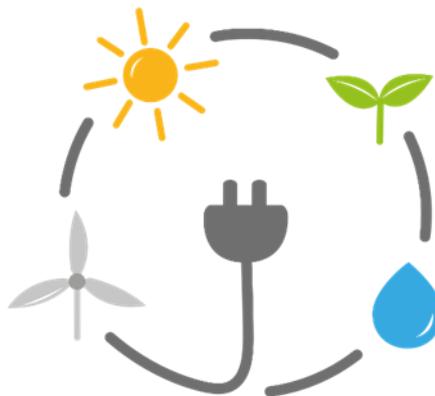
Schéma directeur des énergies renouvelables et récupération

Dans le cadre de la mise en œuvre de son Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET), la CCPOM a entrepris en novembre 2022 l'élaboration de son schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération. Pour ce faire, une consultation a été lancée et le bureau d'études AXENNE a été désigné par le bureau communautaire pour la réalisation de cette mission pour un montant de 35 000€ HT, financé à hauteur de 60 % pour l'ADEME et la Banque des Territoires à hauteur de 20%.

La mission a débuté en novembre 2022, et devrait se finaliser durant le deuxième semestre 2024.

Cette étude se déroule en 3 étapes :

- ⇒ La réalisation d'un diagnostic du territoire et l'identification de ses potentiels de développement des énergies renouvelables. Cette étape a été clôturée en juin 2023.
- ⇒ La constitution de différents scénarios concernant le développement des énergies renouvelables sur le territoire de la CCPOM. Cette étape est en cours de finalisation pour le 1er semestre 2024.
- ⇒ La rédaction d'un programme d'actions.



Soutenu par



Définition des Zones d'accélération pour le déploiement des énergies renouvelables (ZAENR)

La loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables charge les communes de définir sur leur territoire des « zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestre d'énergies renouvelables » et les EPCI d'en assurer la coordination. Sur ces zones, les délais d'instruction pour les projets d'énergies renouvelables seront réduits et l'acceptabilité locale sera a priori acquise. Le travail de détermination de ces zones a débuté en septembre 2023 et se poursuit durant le 1er trimestre 2024.

Les communes ont pu s'appuyer sur les services de la Communauté de Communes pour la détermination de leur cartographie, notamment à l'aide des travaux déjà entrepris dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur des énergies renouvelables.



Création de la SPL « Orne Transition »

En 2023, la Communauté de Communes a engagé la démarche de création d'une Société Publique Locale (SPL), pour répondre aux problématiques de transition énergétique de la CCPOM et de ses communes membres.

La SPL « Orne Transition » aura pour vocation l'implantation des bornes infrastructures de recharge pour les véhicules électriques, la mise en place d'un service d'accompagnement à la rénovation énergétique des particuliers et enfin accompagner les communes dans les projets de rénovation et d'énergie renouvelables.

Contrat d'Objectifs Territorial (COT)

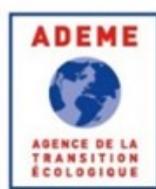
Depuis 2021, la CCPOM est entrée dans le programme « Climaxion » dans le but d'accélérer ses actions en matière de transition. Dans un premier temps, la CCPOM a été accompagnée par deux conseillers, désignés par l'ADEME pour préparer sa candidature et ainsi signer un Contrat d'Objectif Territorial (COT) avec l'ADEME en décembre 2021. Ce contrat d'une durée de 4 ans, permet à la CCPOM d'obtenir une aide financière pouvant aller jusqu'à 350 000€ si elle remplit ses objectifs.

Un bureau d'études a été désigné par l'ADEME pour accompagner la CCPOM dans la 1ère étape, à savoir l'évaluation des activités de la CCPOM avec le remplissage de deux référentiels :

- ⇒ Climat Air Energie : « réduction des émissions des gaz à effet de serre, amélioration de la qualité de l'air, sobriété énergétique et développement des énergies renouvelables.
- ⇒ Economie circulaire : Préservation des ressources, de notre environnement, de notre santé, tout en permettant le développement économique et industriel du territoire, réduction des déchets et du gaspillage.

Cette étape a permis de faire un état des lieux et a permis d'attribuer un score à la CCPOM après un audit. Ce score s'accompagne d'une progression attendue. Cette progression implique l'élaboration d'un plan d'actions, celui-ci sera réalisé durant le 1er semestre 2024.

Soutenu par



Projet Alimentaire Territorial (PAT)

En 2021, en partenariat avec la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) du Grand Est, la CCPOM a décidé de s'engager dans l'élaboration de son PAT.

L'objectif du PAT est d'œuvrer en faveur d'une transition pour une alimentation durable territorialisée en mettant autour de la table l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire au regard des enjeux sociaux, environnementaux, économiques, de santé publique, de démocratie et citoyenneté. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans le territoire, en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou encore les produits locaux dans les cantines.

L'élaboration du PAT se fait en 2 phases :

- ⇒ Une phase de diagnostic
- ⇒ Une phase opérationnelle : mobilisation, mise en place d'un programme d'actions et évaluation

Le diagnostic agricole et alimentaire du territoire de la CCPOM qui a débuté au printemps 2021 s'est achevé en juin 2022. Cette première phase a permis de mettre en lumière des axes stratégiques et des premières pistes d'actions.

A la suite de cette première phase, une consultation a été lancée fin 2022 pour recruter un bureau d'études pour la réalisation de la deuxième phase. C'est le bureau d'études CRESCO qui a été désigné par le Bureau Communautaire en 2023.

Cette deuxième phase se déroule en deux étapes :

- ⇒ Etape 1 : mobilisation et action, avec notamment l'élaboration d'un programme d'actions et de la mise en place d'une gouvernance
- ⇒ Etape 2 : L'évaluation de la démarche.



Cuisine centrale

La première phase d'élaboration du Projet Alimentaire Territorial de la CCPOM a permis de mettre en lumière et d'identifier des enjeux forts et des premières pistes d'actions, dont notamment la possibilité de création d'une cuisine centrale intercommunale.

La CCPOM, a donc lancé une consultation pour recruter un bureau d'études pour la réalisation d'une étude d'opportunité et de faisabilité. Cette étude permettra notamment d'analyser l'offre existante et de dimensionner les besoins et les attentes du territoire en matière de restauration collective. En fonction de cette enquête d'opportunité, le bureau d'études fera des propositions opérationnelles adaptées.

Ainsi, le Bureau communautaire a désigné le bureau d'études CANOPEE ASSOCIE pour la réalisation de cette mission en novembre 2023. Celle-ci débutera au premier trimestre 2024.

Dispositif d'aide aux équipements de développement durable

Récupérateurs d'eau de pluie

Depuis 2021, la CCPOM octroie une subvention aux particuliers pour l'achat d'un récupérateur d'eau de pluie aérien ou enterrée. En 2019, le règlement s'est élargi pour soutenir également l'achat de citerne souple. Aussi, pour le mois de mai 2023, le Bureau Communautaire a décidé de mettre en place une « offre exceptionnelle » et ainsi augmenter de 10 % le taux de subvention pour les récupérateurs d'eau achetés durant le mois de mai.

En 2023, 163 subventions ont été versées pour le montant total de 17 097,64 € (158 récupérateurs aériens, 3 récupérateurs enterrés et 2 citernes souples).

La CCPOM continue de doter gratuitement chaque école maternelle et primaire qui en fait la demande. En 2023, la CCPOM a également doté gratuitement les crèches de son territoire qui en ont fait la demande.

L'ÉTÉ ARRIVE : OFFRE PROMOTIONNELLE
LA CCPOM SUBVENTIONNE L'ACHAT DE RÉCUPÉRATEUR D'EAU DE PLUIE
OFFRE RÉSERVÉE AUX HABITANTS DES 12 COMMUNES MEMBRES
POUR LES RÉCUPÉRATEURS ACHETÉS ENTRE LE 1ER ET LE 30 AVRIL 2023
DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS LE 14 MAI 2023
DOSSIER À TÉLÉCHARGER SUR CCPOM.FR COMPÉTENCE ENVIRONNEMENT

RÉCUPÉRATEUR AÉRIEN
60% au lieu de 50 % dans la limite de 150€

CITERNE SOUPLE
60% au lieu de 50 % dans la limite de 300€
+ 100 € pour travaux d'aménagement

RÉCUPÉRATEUR ENTERRÉ
60% au lieu de 50 % dans la limite de 720€
+ 200 € pour travaux d'aménagement

ccpom
Pays Orne Moselle
communauté de communes

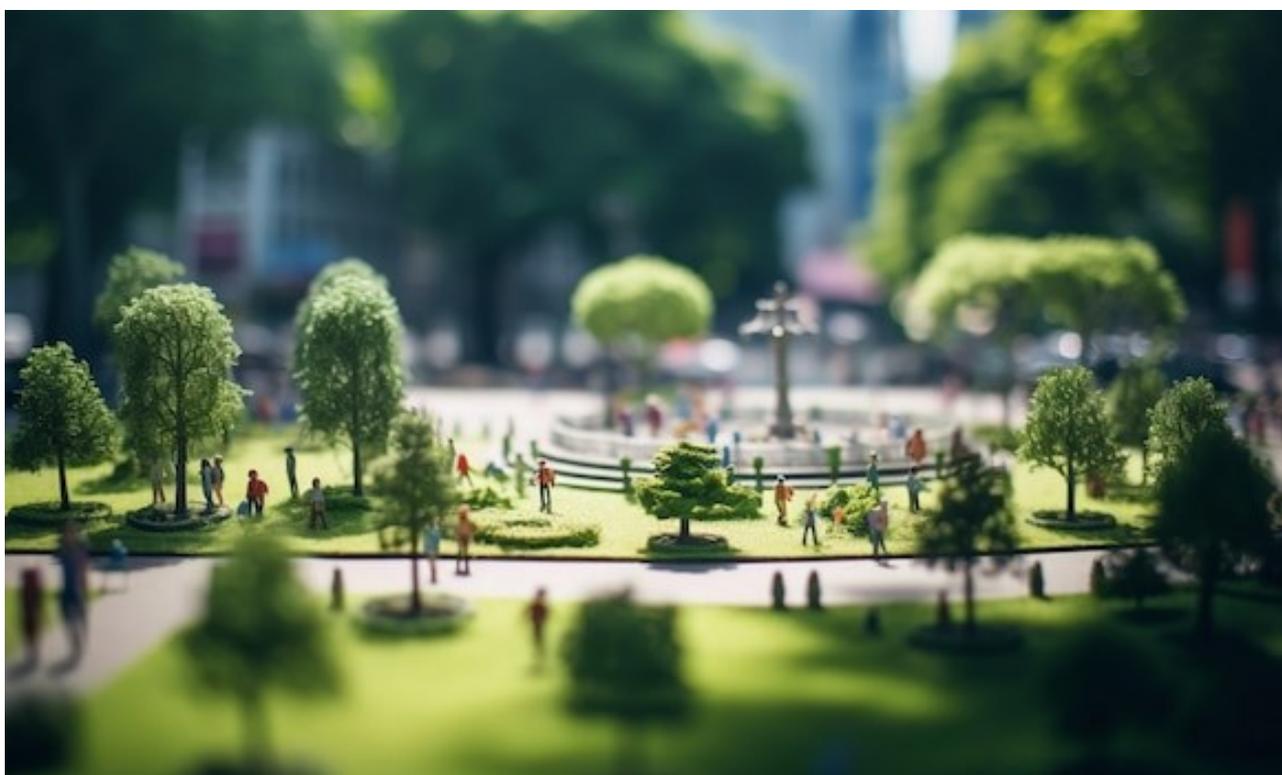
Fonds de concours pour la rénovation énergétique de l'éclairage public et des bâtiments publics



Dans le cadre de la mise en place de son PCAET, la CCPOM a mis en place deux fonds de concours pour soutenir financièrement ses communes membres, portant des projets ambitieux en faveur de la transition écologique et énergétique. Ces deux aides portent sur les travaux d'amélioration de la sobriété de l'éclairage public et sur la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Les communes disposent d'une enveloppe globale de 100 000 € qu'elles peuvent utiliser pour un ou pour plusieurs projets. Pour l'année 2023, 9 demandes de fonds de concours ont été accordées. Cinq au titre de la rénovation de l'éclairage public pour les communes de Marange-Silvange, Pierrevillers, Rosselange et Sainte-Marie-Aux-Chênes. Et quatre au titre de la rénovation des bâtiments publics pour les communes de Moyeuve-Petite, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne. Le budget total alloué pour l'année 2023 à cette opération a été utilisé.

Fonds de concours pour le reboisement des forêts communales pour le développement de la plantation d'arbres dans les villes et les villages



Dans le cadre de la mise en place du programme d'actions de son PCAET, la CCPOM a mis en place deux fonds de concours en faveur du développement de la plantation d'arbres. La CCPOM souhaite soutenir financièrement les communes portant des projets de reboisement de leur forêt communale ou des projets de plantation d'arbres et d'arbustes dans les villes et les villages.

Les communes disposent d'une enveloppe totale de 6 650 € qu'elles peuvent utiliser pour un ou plusieurs projets. Pour l'année 2023, 7 demandes de fonds de concours ont été accordées, pour les communes d'Amnéville, Bronvaux, Pierrevillers, Rosselange, Sainte-Marie-aux-Chênes et Vitry-sur-Orne.

La Semaine Européenne du Développement Durable

La Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD) vise à sensibiliser le plus grand nombre aux 17 objectifs du Développement durable de l'agenda 2030. Elle encourage aussi une mobilisation concrète à toutes les échelles, individuelles et collectives, en promouvant, via sa plateforme dédiée les initiatives en faveur du développement durable.



Cet évènement s'est déroulé du 18 septembre au 8 octobre 2023. A l'occasion, la CCPOM a organisé deux après-midis d'animation pour les habitants, en partenariat avec les communes de Montois-la-Montagne et Rombas.

A Montois-la-Montagne ont notamment été organisées les animations suivantes :

- ⇒ Une balade et dégustation à la découverte des plantes sauvages animé par l'association le goût des herbes folles.
- ⇒ Un atelier de upcycling, animé par l'association Atelier 17-91
- ⇒ Un atelier de réparation pour les vélos, animé par Rep@ir'Bikes
- ⇒ Le jeu de piste « coup de chaud sur la forêt », animé
- ⇒ Des ateliers sensibilisation au tri et au compostage, animé par la CCPOM
- ⇒ Une présentation du camion de collecte des déchets et du métier de ripper, animé par Nicollin
- ⇒ Un atelier d'expériences scientifiques pour les enfants, animé par Les Petits Débrouillards
- ⇒ Des stands d'information et de sensibilisation de la Ligue de Protection des Oiseaux, de l'Office National des Forêts
- ⇒ Une initiation au vélo cargo, animé par Requinquer



A Rombas ont notamment été organisées les animations suivantes :

- ⇒ Une balade et dégustation à la découverte des plantes sauvages animé par l'association le goût des herbes folles
- ⇒ Une course d'orientation sur la thématique du développement durable, organisé par Montjoia
- ⇒ Un atelier de upcycling, animé par l'association Atelier 17-91



- ⇒ Un atelier de réparation pour les vélos, animé par Rep@ir'Bikes
- ⇒ Des sensibilisations au tri et au compostage, animé par la CCPOM
- ⇒ Un stand de sensibilisation aux règles de sécurités en trottinette et à vélo, animé par l'Association de Prévention Routière
- ⇒ Une animation sur les traces et indices des animaux de la forêt, animé par l'association Les Pieds Sur Terre
- ⇒ Des stands d'information et de sensibilisation de la Ligue de Protection des Oiseaux, de l'Office National des Forêts
- ⇒ Une initiation au volé cargo, animé par Requinquer
- ⇒ Présentation de l'éco pâturage par les Eco pattes
- ⇒ Animation d'une bourse aux plantes par l'association la Voix de l'Arbre



Compétence

« Action sociale »

Petite enfance



La CCPOM dispose de cinq multi accueils qui permettent un maillage cohérent du territoire.
En 2023, 535 enfants âgés de 2 mois 1/2 à 4 ans ont pu bénéficier de ces services.

LES STRUCTURES

« La Forêt Enchantée » à Amnéville

Date d'ouverture : 6 février 2012

Localisation : à l'arrière de la médiathèque

Capacité d'accueil : 60 places - 3 sections en fonctionnement multiâge

Nombre d'emplois : 17,31 Equivalent Temps Plein, dont le référent santé et accueil inclusif
et la vacation d'un psychologue

153 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2023 tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 93 % (67,17 % en 2022)



« La Tanière des Loupiots » à Marange-Silvange

Date d'ouverture : 16 septembre 2013

Localisation : à côté du groupe scolaire Félix Midy

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections : 10 petits et 20 moyens/grands

Nombre d'emplois : 10,6 Equivalent Temps Plein

plus un référent santé et accueil inclusif et vacation d'un psychologue

86 enfants (85 familles) ont pu bénéficier de ces services en 2023 tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 95 % (85,29 % en 2022)



« Les Petits Amis » à Rombas

La nouvelle structure a ouvert en août 2023.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections en fonctionnement multiâge

Nombre d'emplois : 10,46 Equivalent Temps Plein

et vacation d'un psychologue et d'un médecin référent santé et accueil inclusif

107 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2023 tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 87 % (76,28 % en 2022)



« Les Écureuils » à Sainte-Marie-aux-Chênes

Date d'ouverture : 1er septembre 2014

Localisation : Lotissement Le Breuil

Capacité d'accueil : 30 places - 3 sections : 10 petits, 10 moyens et 10 grands

Nombre d'emplois : 10,6 Equivalent Temps Plein (dont un référent santé et accueil inclusif)
et vacation d'un psychologue

85 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2023

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 90 % (71,87 % en 2022)



« Les Moussaillons » dans la Vallée de l'Orne

Date d'ouverture : 13 mai 2013

Localisation : Parc d'Activités Communautaire Belle-Fontaine.

Capacité d'accueil : 30 places - 2 sections :
10 petits et 20 grands

Nombre d'emplois : 11,36 Equivalent Temps Plein et vacation d'un
psychologue et d'un médecin référent santé et accueil inclusif

104 enfants ont pu bénéficier de ces services en 2023
tous modes d'accueil confondus

Ouverture du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30

Taux d'occupation facturé : 93 % (81,10 % en 2022)



Périodes de fermeture : 3 semaines en période estivale et 1 semaine en hiver.
Les structures ferment en alternance.

FONCTIONNEMENT DES STRUCTURES

Ces équipements communautaires, hormis le Relais Petite Enfance (RPE) fonctionnent dans le cadre d'une Délégation de Service Public (DSP).

La Maison Bleue gère les crèches depuis 2022 et jusqu'au 31 décembre 2027.



LES SERVICES PROPOSÉS

Les 5 crèches sont dédiés prioritairement aux familles résidant sur le territoire de la Communauté de Communes Pays Orne Moselle. Il peut être envisagé d'accepter des familles extérieures. Une grille de pondération, validée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Moselle, permet de comptabiliser le nombre de points par famille en fonction de plusieurs critères tenant compte de la situation professionnelle, du lieu de domiciliation, de l'antériorité de la demande, etc.

Trois types d'accueil sont possibles :

- ⇒ L'accueil régulier : l'enfant est accueilli sur la base de jours et heures fixes et un contrat est établi entre la structure et la famille, généralement pour une durée de 6 à 12 mois.
- ⇒ L'accueil occasionnel : l'enfant est accueilli ponctuellement en fonction des besoins des parents et des disponibilités de la structure.
- ⇒ L'accueil d'urgence

Les préinscriptions s'effectuent en ligne.

LE RELAIS PETITE ENFANCE - RPE



Le Relais Parents Enfants est un lieu d'écoute, d'informations, de rencontres et d'échanges pour les assistants maternels, les auxiliaires parentaux, les parents et futurs parents. Espace neutre et entièrement gratuit, il a pour but d'améliorer la qualité de l'accueil du jeune enfant à domicile en accompagnant les parents et les salariés de l'accueil individuel.

Il est situé dans les locaux du multi accueil d'Amnéville et dans les locaux du multi accueil de Sainte-Marie-aux-Chênes.

Deux agents communautaires sont chargés de l'animation et de la gestion du RPE.

Nombre d'assistants maternels agréés en 2023 : 349

au 31 décembre 2023 malgré 45 assistants maternels en moins.

Il y a eu 9 nouveaux assistants maternels en 2023 dont 7 ont pris contact avec le RPE ou ont participé à l'une de ses actions, soit plus de 75 % (70 % en 2022).

Année	Nombre
2023	349
2022	394
2021	434
2020	456
2019	506
2018	539
2017	543
2016	538
2015	556

Nombre d'assistants maternels en activité : 329, soit un taux d'activité des assistants maternels de 94,26 % (données du RPE : sont considérées comme n'étant pas en activité, les assistants maternels ayant suspendu leur agrément auprès des services de la PMI).

Nous pouvons à nouveau émettre l'hypothèse que la diminution constante depuis plusieurs années du nombre d'assistants maternels sur le territoire (tendance également nationale) s'explique par des départs en retraite d'assistants maternels non remplacés par de nouveaux agréments mais aussi par le départ d'assistants maternels vers d'autres horizons professionnels mieux reconnus et mieux rémunérés.

Nombre de jours d'ouverture en 2023 : 249

A noter

En 2023 :

- ⇒ 84 (67 en 2022) assistants maternels différents ont participé à des formations, animations ou autres organisés par le RPE, soit un taux de fréquentation de 26 % contre 17 % en 2022 (au regard du nombre d'assistants maternels en activité), contre 10 % en 2021 et 11 % en 2020. Le taux de participation aux actions du RPE est donc comme l'année précédente en augmentation.
- ⇒ Il y a un eu un total de **1328 / 1698** contacts (appels téléphoniques, visites, mails, ...) contre 1966 en 2022, 2 076 en 2021 et 3 154 en 2020.

Après le pic de contacts en 2020-2021 lié au COVID et au grand nombre de questionnements législatifs induit par celui-ci, nous avons pu observer une légère diminution des contacts, ceci peut s'expliquer par plusieurs raisons :

- Le service étant ancien, les assistants maternels ont eu les informations de base et le consultent pour des informations plus poussées et donc un peu moins régulièrement,
- Le RPE envoie de manière régulière des mails groupés aux assistants maternels et parents employeurs ayant pour objet les évolutions de législation.



Sessions de formations continues :

- ⇒ 1 formation intitulée « comprendre les émotions pour mieux accompagner l'enfant au quotidien » vendredi 5 et 12 mai 2023 (groupe de 11 assistants maternels)
- ⇒ 2 sessions de recyclage STT : lundi 9 janvier 2023 et vendredi 13 janvier 2023 (groupe de 6 assistants maternels pour chaque sessions)

Il est à noter que depuis 2019, 44 assistants maternels différents ont participé aux formations continues.

Les réunions en soirée :

- ⇒ 2 réunions en visio sur l'arrêt maladie et la retraite : 15 et 21 février 2023 (regroupant 22 assistants maternels)
- ⇒ 1 réunion sur le langage : 14 mars 2023 (regroupant 14 personnes : 11 assistants maternels et 3 parents)
- ⇒ 1 réunion sur la pédagogie Montessori : 23 mai 2023 regroupant 19 personnes : (13 assistants maternels CCPOM, 1 AM hors territoire, 3 parents et 2 professionnels d'EAJE)
- ⇒ 1 réunion Stimul Ergo : mardi 12 septembre 2023 (regroupant 10 assistants maternels)
- ⇒ 1 réunion en visio sur la protection sociale des assistants maternels : 26 septembre 2023 (regroupant 16 personnes : 14 assistants maternels dont 5 CCPOM, 9 assistants maternels d'autres territoires et deux professionnels d'autres RPE)

En 2023, ce sont 66 / 52 assistants maternels différents du territoire (plus 10 hors territoire) qui ont pu bénéficier de formations ou d'échanges professionnels lors des réunions en soirée (34 en 2022).

Les manifestations festives :

- ⇒ 1 fête de carnaval regroupant 82 personnes (15 assistants maternels, 10 parents employeurs, 57 enfants)
- ⇒ 2 fêtes de Noël regroupant 186 personnes (37 assistants maternels, 37 parents employeurs et 112 enfants)

Les temps collectifs :

- ⇒ 67 temps collectifs étaient prévus, 61 ont eu lieu , 6 ont dû être annulés (2 par les intervenants, 3 fautes de participants et 1 pour cause d'arrêt maladie)..
- ⇒ 36 assistants maternels, 9 parents et 108 enfants différents y ont participé, ce qui représente une légère augmentation par rapport à 2022 (27 assistants maternels, 3 parents et 84 enfants différents en 2022).

Analyses :

- ⇒ Nous observons une progression du nombre de participants au fil de l'année 2023, ainsi qu'une augmentation de la fréquentation du RPE pour les actions collectives depuis 2021.
- ⇒ Les chiffres de 2023 sont presque identiques à ceux de début 2020, avant la COVID.
- ⇒ Concernant les formations continues, nous observons une progression du nombre de participants. Les formations étant organisées durant le temps de travail des assistants maternels, une liste d'assistants maternels prêts à accueillir les enfants en remplacement a été créée et mise à disposition des parents. Aucune demande n'a été faite auprès du RPE en 2023.
- ⇒ Il demeure compliqué de communiquer sur les services proposés par le RPE aux familles si celles-ci ne font pas appel à lui dans le cadre de leur recherche d'un assistant maternel. Un travail de collaboration avec les communes afin d'orienter systématiquement les familles en recherche d'un assistant maternel vers le RPE doit être fait dans le cadre de la CTG.

Emploi, insertion professionnelle et formation

Les antennes emploi accueillent les demandeurs d'emploi du territoire de plus de 25 ans révolus.

La Mission Locale du Pays Messin accueille les jeunes de 16 à 25 ans
à la recherche d'un emploi ou d'une formation.

FONCTIONNEMENT DES DIFFERENTES ANTENNES

- ◆ L'antenne d'Amnéville est ouverte tous les jours, sauf le mercredi matin.
- ◆ L'antenne de Moyeuve-Grande est ouverte tous les jours sauf le lundi matin et le vendredi matin, ces temps étant consacrés exclusivement à l'activité France Services.
- ◆ L'antenne de Rombas est ouverte les lundis et mardis après-midi, les mercredis matin et les jeudis et vendredis toute la journée. Les autres créneaux sont exclusivement réservés à l'activité France Services
- ◆ L'antenne de Sainte-Marie-aux-Chênes est ouverte le lundi après-midi, mardi journée, jeudi après-midi et vendredi journée. Les autres créneaux sont exclusivement réservés à l'activité France Services.

Au regard de la faible fréquentation, l'antenne de Marange-Silvange est fermée depuis août 2023.

5 conseillères emploi sont en charge :

- ⇒ d'accueillir et d'orienter les demandeurs d'emploi dans leur recherche d'emploi
- ⇒ d'organiser des animations (forums, informations collectives)
- ⇒ de maintenir et développer des partenariats.

PARTENARIATS ET ACTIONS EN 2023

Forums Emploi :

La CCPOM a organisé conjointement avec Pôle Emploi (France Travail depuis le 1er janvier 2024), et en partenariat avec Destination Amnéville, son forum de l'emploi annuel, le jeudi 2 mars 2023 de 14h à 16h30, à l'E-MAX.



Ce 1er salon de l'emploi de l'année a réuni les acteurs économiques de la Cité des Loisirs d'Amnéville. Cette session de recrutement, élaborée sur le même principe qu'un speed dating, concernait des postes dans les secteurs de la restauration, des loisirs et du tourisme. Les profils recherchés relèvent pour beaucoup du domaine de l'hôtellerie-restauration mais également de l'animation et plus généralement des activités de loisirs. Une quarantaine de postes étaient à pourvoir, saisonniers et CDI.

Le jeudi 13 avril 2023 de 14h à 17h a eu lieu la 1ère édition du forum emploi de Sainte Marie-aux-Chênes au gymnase municipal Arago. Ce forum intercommunal de l'emploi a été organisé en partenariat avec la Communauté de Communes, la municipalité de Sainte-Marie-aux-Chênes, Pôle Emploi de Metz, Hagondange et Briey.

Du transport, à la restauration, en passant par l'industrie ou l'aide à la personne, tous les secteurs qui font la richesse plateau messin, de l'Orne et du bassin de Briey étaient représentés : industrie, bâtiment, transport, commerce, santé, service aux personnes, sécurité, restauration, intérim...

52 entreprises et institutionnels étaient présents pour 120 postes à pourvoir.

Objectifs :

Permettre à des candidats en recherche d'activité ou de contrat en alternance de rencontrer en un même lieu plusieurs recruteurs, en face-à-face ou au cours d'entretiens durant lesquels les candidats devront se présenter de façon concise et dynamique.

En outre, la présence de Pôle Emploi permet de renseigner au mieux les candidats sur les offres d'emplois et sur toutes démarches utiles pour leur recherche d'emploi.

Mission Locale pour l'Emploi du Pays Messin :

La Mission Locale accueille les jeunes de 16 à 25 ans à la recherche d'un emploi ou d'une formation. Elle les aide à définir une orientation et à construire un parcours personnalisé d'insertion sociale et professionnelle.



MISSION LOCALE
DU PAYS MESSIN

La participation financière à ce dispositif constitue un engagement fort auprès des jeunes de notre territoire. La cotisation 2023 s'est élevée à 77 942,40 €.

Elle a été calculée sur la base de la population légale (INSEE 2020) avec un forfait :

- de 1,20 €/habitant pour les communes de moins de 5 000 habitants
- de 1,60 €/habitant pour les communes de plus de 5 000 habitants

Elle effectue des permanences sur chaque antenne existante.

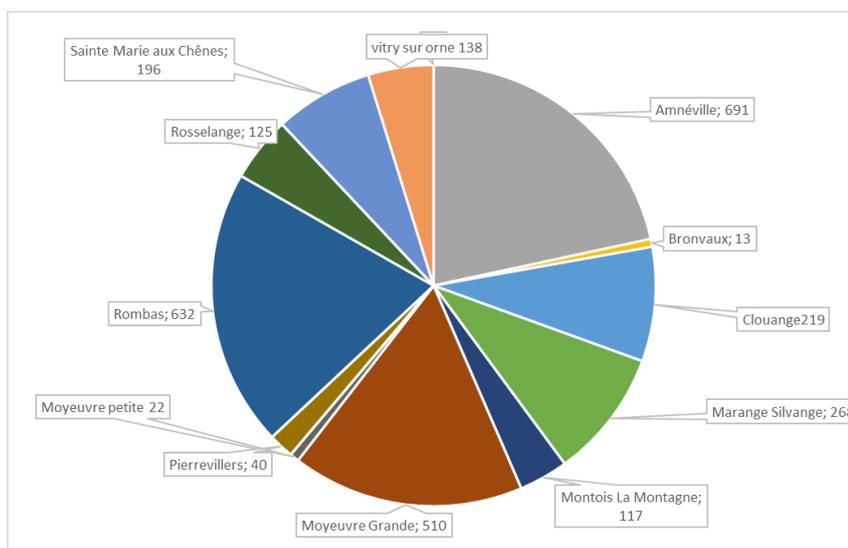
Du 1er janvier au 31 décembre 2023, 495 jeunes ont été accompagnés (3 984 entretiens ont été réalisés). Concernant la typologie, 22 % de ces jeunes sont mineurs (8% en 2022) et 54 % n'ont pas de diplôme. 33 435 € d'aides et allocations ont été attribuées.

LES DEMANDEURS D'EMPLOI DU TERRITOIRE

DEMANDEURS D'EMPLOI INSCRITS A POLE EMPLOI au 31 décembre 2023 : 2 971 demandeurs d'emploi sont inscrits à Pôle Emploi et 2 177 demandeurs d'emploi sont indemnisés.

COMMUNES	Nombre total de demandeurs d'emploi par commune	Hommes	Femmes	Indemnisés	Non indemnisés
Amnéville	691	363	328	504	187
Bronvaux	13	7	6	12	1
Clouange	219	134	85	159	60
Marange Silvange	268	143	125	201	67
Montois La Montagne	117	60	57	91	26
Moyeuve Grande	510	291	219	384	126
Moyeuve Petite	22	11	11	17	5
Pierrevillers	40	18	22	31	9
Rombas	632	344	288	435	197
Rosselange	125	77	48	84	41
Sainte Marie aux Chênes	196	94	102	150	46
Vitry sur Orne	138	76	62	109	29
Total	2971	1618	1353	2177	794

Nombre de demandeurs d'emploi par commune :



NOMBRE DE NOUVEAUX INSCRITS EN 2023 : 119 personnes ont été inscrites à l'antenne emploi

Entité	Total	Jan	Fév.	Mar	Avr.	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct.	Nov.	Déc
Amnéville	37	12	3	3	5	1	2	0	1	4	1	2	3
Marange-Silvange	7	2	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Moyeuve-Grande	21	3	2	6	2	0	3	0	0	1	0	2	2
Rombas	28	4	0	4	5	1	4	0	3	1	2	4	0
Sainte Marie aux Chênes	26	2	2	4	3	3	4	0	2	2	1	2	1
TOTAL	119	23	9	20	15	5	13	0	6	8	4	10	6

Compétence

« Maisons de Services au Public »

La Communauté de Communes s'était engagée dans la création d'une Maison des Services au Public sur le territoire communautaire en 2020, ainsi que dans une procédure de labellisation « France Services ». Dans un 1er temps le site de Rombas a ouvert ses portes en septembre 2021.



Puis, afin d'assurer un même niveau de service sur le territoire, et de mettre en place un lien plus direct avec les usagers, deux autres sites d'accueil ont été envisagés : à Moyeuve-Grande et Sainte-Marie-aux-Chênes. Les deux conseillères France Services formées initialement ont pu accueillir dès mars 2022 les usagers sur ces trois sites. Une labellisation multisite a été obtenue.



On vous accueille !

PROCHE DE VOUS, PROCHE DE CHEZ VOUS

Le fonctionnement

Le site de Rombas se situe au siège le Communauté de Communes, celui de Moyeuivre-Grande dans les locaux de la Maison des Services de Moyeuivre et celui de Sainte-Marie-aux-Chênes dans les locaux de la Maison des Services au Public. Les antennes emploi y sont présentes ainsi que des partenaires locaux (Mission Locale, Cap 'Emploi, UDAF etc.).

Les horaires de la France services ont été aménagés les matins et après-midis sur les 3 sites et également entre midi et le mercredi (plus grande amplitude d'horaire). Sur ces temps, les agents France Services sont en binôme et accompagnés du Conseiller Numérique Communautaire.

Deux autres agents ont été formés fin 2022 et début 2023 afin de venir renforcer l'équipe. Les 4 conseillères France Services accueillent donc également en fonction des besoins et en dehors de ces plages minimales mises en place sur les 3 sites.

L'Etat a accordé une subvention de fonctionnement de 35 000 € (contre 30 000 € en 2022).

Les acteurs mobilisés

La France Services Orne Moselle est en étroite collaboration avec les 31 France Services du département.

 **France services**

32
France services
dont 3 bus itinérants dans le département de la **Moselle (57)**
au 1^{er} juillet 2023

- Commune dotée en France services*
- Autoroute
- Autre route principale
- ◇ Préfecture
- ◇ Sous-préfecture

*les bus ne sont pas représentés sur la carte

Retrouvez les informations sur la France services la plus proche de chez vous en vous rendant sur france-services.gouv.fr

Sources : ANCT 06/2023 ; IGN ©Admin Express COG 2022 ©BDCARTO - Réalisation : Cartographie ANCT 07/2023



Des réunions de travail et des échanges ont lieu avec les différents partenaires. Le 21 décembre 2023, les agents ont participé au 2ème séminaire France Services Moselle organisé à la Préfecture. Des ateliers « Bienvenue à la Retraite » à destination des seniors ont également été mis en place en collaboration avec la CARSAT.

Les partenaires et services proposés

Les 9 partenaires nationaux jusqu'au 31 décembre 2023 sont les suivants :

- ⇒ La Caisse d'allocations familiales (CAF) ;
- ⇒ La Caisse nationale d'assurance maladie (sécurité sociale) ;
- ⇒ Pôle emploi ;
- ⇒ La Poste ;
- ⇒ Les services des impôts et de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFP) ;
- ⇒ Les ministères de l'Intérieur et de la Justice ;
- ⇒ La Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) ;
- ⇒ La Mutualité Sociale Agricole (MSA).



La France Services dispose des contacts dédiés par opérateur. Le back-office satisfait les agents. Aucun opérateur n'a souhaité mettre en place des permanences au sein des trois sites, mais un système de prise de rendez-vous en visio a été développé pour l'assurance maladie et la Caisse d'allocations familiales.

En plus des partenaires nationaux, chaque Maison des Services a des partenariats locaux : CAP Emploi, Département de la Moselle (médecine pédiatrique préventive, permanences d'assistantes sociales, ateliers parents enfants), Agestra pour la médecin du travail, l'UDAF ou encore par exemple la Mission Locale du Pays Messin.

Activité

Typologie des publics accueillis

- ⇒ La France services accueille majoritairement un public de plus de 62 ans (32,38 %) suivi de peu par des usagers ayant entre 45 et 55 ans. L'année 2022, ce ration était inversé puisque la majorité du public accueilli avait entre 45 et 55 ans (39,8 %) et les plus de 62 ans représentaient 22,5 %. Un peu plus de femmes sont accueillies.

**France
services**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

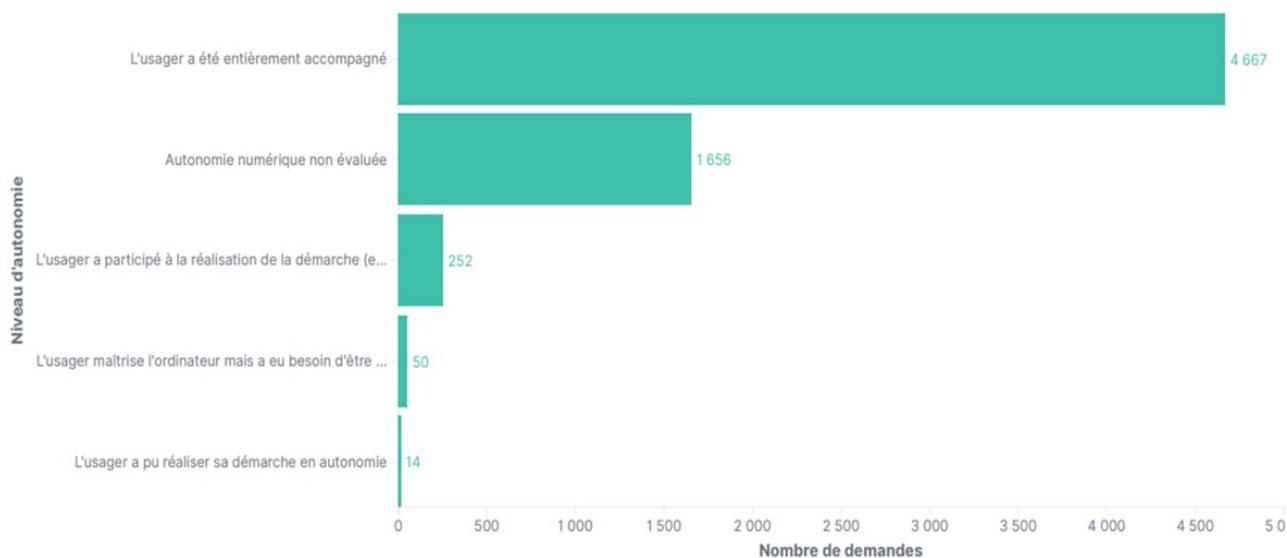


- ⇒ Les usagers accueillis sont pour la plupart en difficulté avec le numérique : 70 % d'entre eux sont complètement accompagnés par nos agents lors de la réalisation de la démarche et pour 25 % l'autonomie numérique n'a pas pu être évaluée. Seulement 4 % des usagers participent à la réalisation de la démarche, par exemple en utilisant par moments le clavier et/ou la souris.

- ⇒ Modalité d'accès

Une majorité des usagers se rendent en France Services sur rendez-vous (68,6 %) et en présentiel, de manière spontanée (20,1 %). Environ 10 % prennent contact par téléphone et 4 % par mail.

Niveau d'autonomie numérique des usagers ⓘ



Evolution de l'activité

- ⇒ 2022 est la première année pleine de fonctionnement. Dès le démarrage il y a eu une très forte activité. Ainsi, en 2022, 3 885 personnes ont été accueillies par les 2 agents France Services 24h/semaine. Cela représente une moyenne de près de 16 personnes accompagnées par jour.
- ⇒ En 2023, les 4 conseillères France Services ont réalisé 6 639 accompagnements avec une moyenne journalière de 27,2 accompagnements, soit une évolution de 71 % du nombre d'accompagnements.

	2022	2023	Evolution en %
Nombre d'accompagnements	3 885	6 639	71
Moyenne journalière	16	27	69

- ⇒ Alors que le partenaire numéro 1 était la CAF pour l'année 2022, la DGFIP devient l eprincipal partenaire en 2023.

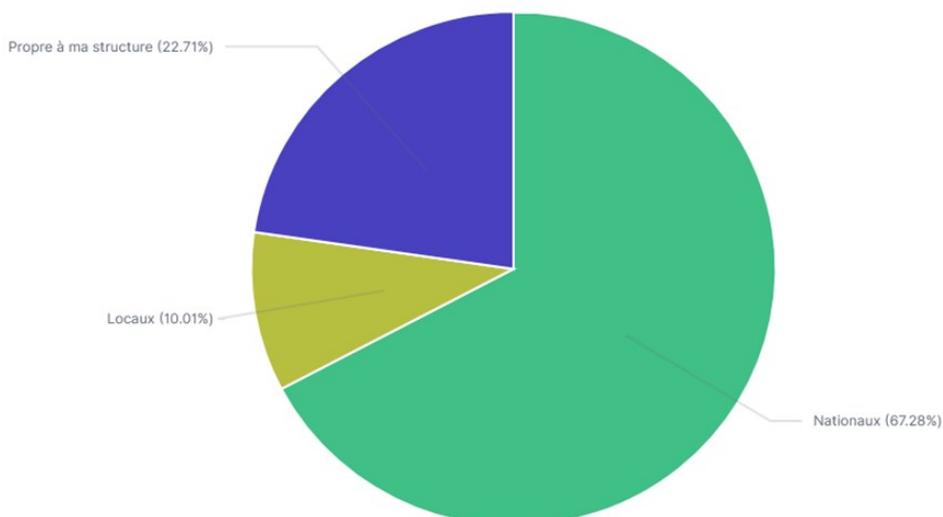
Top 5 des thématiques :

TOP 5 des thématiques d'accompagnements individuels (hors accompagnements propre à ma structure) ⓘ

Nombre de demandes ▼	Thématique ↕	Partenaire ↕
1 136	La demande concerne les impôts	La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP)
546	Solidarité, insertion (RSA, prime d'activité)	La Caisse d'Allocations Familiales (CAF)
542	Un accompagnement ou un suivi du demandeur d'emploi	Pôle Emploi
434	Retraite personnelle	L'Assurance Retraite (CNAV ou CARSAT)
215	Pré-demande de titre d'identité et de voyage	Le Ministère de l'Intérieur / ANTS

- ⇒ Les partenaires nationaux représentent 67 % de l'activité de la structure. Le partenaire local le plus sollicité est la Mission Locale.

Répartition des types de partenaire et accompagnement propre à la structure :



Conseiller numérique

Depuis septembre 2022, l'équipe s'est également agrandie avec l'arrivée d'un conseiller numérique pour accompagner les habitants sur les démarches liées au numérique, en renfort dans les France Services mais également avec les services communautaires et les partenaires.

Ainsi, il organise des ateliers et des accompagnements individuels.



**CONSEILLER
NUMÉRIQUE**
**France
services**



En effet, par des suivis individuels et des ateliers collectifs, il veille à ce que chaque personne progresse, en fonction de ses besoins, dans le maniement des usages numériques.

Une personne peut solliciter un conseiller numérique pour plusieurs raisons :

- ⇒ Une difficulté pour réaliser une démarche administrative qu'il souhaite apprendre à réaliser seul,
- ⇒ Enrichir ses compétences numériques pour faciliter le quotidien,
- ⇒ Mieux connaître les enjeux liés aux usages du numérique.

En 2023, les permanences ont été à minima réalisées en même temps que les permanences France Services, afin d'apporter une réponse complémentaire aux usagers dans un même lieu.

En 2023, 421 personnes ont pu être accompagnées.

La majorité des accompagnements porte sur la prise en main de matériel (35,2 %) et sur la gestion des contenus numériques (20 %).

Concernant la typologie des usagers, 88 % ont plus de 60 ans (80 % en 2022).



Compétence

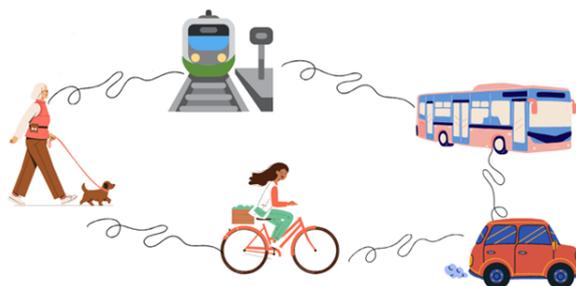
« Mobilité »

PLAN DE MOBILITÉ SIMPLIFIÉ

Suite à l'abandon du schéma directeur des mobilités initié en 2021 au profit d'un document de planification plus engageant et basé sur la concertation, la Communauté de Communes du Pays Orne Moselle a débuté, en septembre 2023, l'élaboration d'un plan de mobilité simplifié.

Ce document réalisé sur la base du volontariat permet de définir les actions à mener en matière de mobilité sur le territoire. Il repose sur trois étapes :

- ⇒ un état des lieux des actions existantes et des besoins du territoire ;
- ⇒ la définition d'une stratégie basée sur les besoins et les ressources ;
- ⇒ un plan des actions à mettre en œuvre adapté aux réels besoins des habitants et respectant les contraintes budgétaires.



La rédaction de ce document repose sur une grande part de concertation à chacune des étapes.

Plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la première phase d'élaboration :

- ◇ en novembre, des ateliers avec les acteurs du territoire, les élus et les membres du conseil de développement ;
- ◇ en novembre et décembre, des entretiens individuels avec les représentants des communes, du département, de la Région Grand Est et des intercommunalités voisines ;
- ◇ de fin novembre à fin janvier 2024, une enquête en ligne à destination de la population.

La CCPOM a souhaité se faire accompagner par un bureau d'études spécialisé, Tecurbis, pour un montant de 54 180 € TTC pour la tranche ferme. Ce travail est cofinancé par la Région Grand Est dans le cadre du dispositif de soutien à la réalisation des études de mobilité à hauteur de 25% et par l'ADEME dans le cadre de l'appel à projet dédié à hauteur de 42%.

La construction de ce document se poursuivra tout au long de l'année 2024 pour une validation attendue début 2025.

SCHÉMA DIRECTEUR CYCLABLE



En 2023, la CCPOM a poursuivi l'élaboration du schéma directeur cyclable initié en 2022. La rédaction de ce document repose sur 3 phases distinctes :

- ⇒ Phase 1 : diagnostic permettant d'identifier les atouts et faiblesses du territoire réalisé en 2022
- ⇒ Phase 2 : scénarii étudiant un maillage du territoire et plusieurs solutions de services à déployer;
- ⇒ Phase 3 : plan d'actions définissant précisément les actions à mettre en œuvre ainsi que les opérations de communication à prévoir et leurs coûts.

Le travail effectué en 2023 concernait la phase 2 de ce document comprenant notamment la définition d'un maillage cyclable cohérent. La réalisation du maillage ayant nécessité une prise de décision importante, le travail a été interrompu plusieurs mois. La finalisation de la phase 2 a repris fin 2023.



A l'issue, la CCPOM disposera d'un plan pluriannuel d'actions et d'investissement à mettre en œuvre sur les 15 prochaines années visant à développer la pratique cyclable sur le territoire (aménagements et services adaptés).

L'élaboration de ce document a été confiée au bureau d'études Immergis pour un montant de 39 570 € en tranche ferme financé à 60 % par le programme de certificat d'économie d'énergie AVELO2 porté par l'ADEME et à hauteur de 20 % par la Banque des Territoires.

Liaison Rombas Amnéville Hagondange :

La piste cyclable reliant Rombas, Amnéville à la gare d'Hagondange réalisée en coordination avec la Communauté de Communes Rives de Moselle a été inaugurée le 28 mars 2023.



Cet aménagement qui s'étend sur 5,3 km et 3m de large faisait partie des itinéraires qui avaient été identifiés dans le cadre d'une étude réalisée en 2012 par le SIAEFI (Syndicat Intercommunal d'Etudes et d'Aménagement de Friches Industrielles) regroupant la CCPOM et deux autres collectivités, aujourd'hui fusionnées sous le nom de CC Rives de Moselle.



Cette liaison d'un montant total de 2 319 660 € TTC a été financée à hauteur de 40 % par l'Etat dans le cadre du fond mobilité active et de la DSIL.



Liaison Maizières-lès-Metz, Marange-Silvange, Cité des Loisirs :

Afin d'assurer la continuité de la liaison cyclable existante entre Maizières-lès-Metz et le quartier Seille Andenne de Marange-Silvange et permettre un accès à vélo direct au site touristique de la Cité des Loisirs d'Amnéville, la CCPOM a finalisé en 2023, les travaux engagés en 2022 d'aménagement d'une voie verte entre la rue de la Source à Amnéville et l'allée des Acacias à Marange-Silvange. Cette liaison d'une longueur de 1,3 km sur 3m de large est située au cœur du Bois de Coulange.



Ce nouvel aménagement contribue à l'atteinte des objectifs fixés par la CCPOM dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Territorial qui visent à développer la pratique des mobilités douces sur le territoire en permettant un accès plus facile aux sites de loisir et de travail.

Il favorise également l'amélioration de la qualité de l'air sur cet espace touristique renommé.

Enfin, il entre dans la continuité des actions engagées pour développer la pratique cyclable sur le département de la Moselle.

Cette liaison d'un montant total de 633 192,63 € TTC est financée à 22 % par le département de la Moselle dans le cadre du programme ambition Moselle.

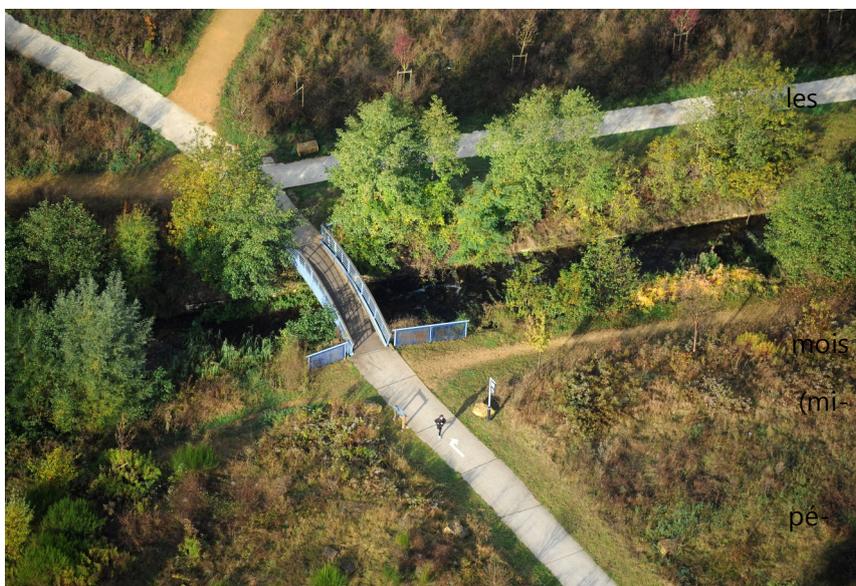


Fil Bleu de l'Orne :

Entretien des abords :

La CCPOM assure tous les ans l'entretien des abords du Fil Bleu. Il s'agit d'opérations de fauche, de nettoyage et de ramassage des déchets. Deux entreprises sont intervenues en 2023 pour effectuer ces opérations :

- ⇒ L'entreprise EICLOR pour travaux d'entretien ;
- ⇒ L'entreprise AIDE qui a assuré le ramassage des déchets deux fois par en période hivernale (novembre à fin mars) et 3 fois par semaine en période estivale.



Mise en sécurité des arbres le long du Fil Bleu :

Au printemps 2022, la CCPOM avait fait réaliser un diagnostic par l'ONF pour évaluer l'état de santé des arbres le long du Fil Bleu, entre Moyeuvre-Grande et Vitry-sur-Orne. Il a permis de recenser les arbres dont l'état était manifestement trop dégradé. A l'issue de ce diagnostic, les arbres ont été marqués en fonction de l'intervention à prévoir.

Les opérations d'abattage des arbres malades, déjà morts ou en fort déclin et de taille pour le retrait du bois mort représentant un risque en cas de chute ont été effectuées à l'hiver et à l'automne 2023 par l'ONF.



Aide à l'acquisition de vélos traditionnels, cargos et pliants avec ou sans assistance électrique :

Dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence mobilité et afin de répondre aux objectifs du PCAET repris dans la fiche action n°3.2, visant à promouvoir le développement des modes actifs de déplacement, la Communauté de Communes a décidé la mise en place d'un dispositif d'aide à l'acquisition de vélos lors de la réunion du Bureau Communautaire du 14 juin 2022.

Des modifications aux modalités d'attribution de l'aide ont été votées lors du bureau communautaire du 10 octobre 2022. La prime pour les vélos à assistance électrique étant conditionnée à l'obtention au préalable du « bonus écologique de l'Etat », les conditions de revenus sont révisées tous les ans pour tenir compte des modifications apportées par l'Etat.

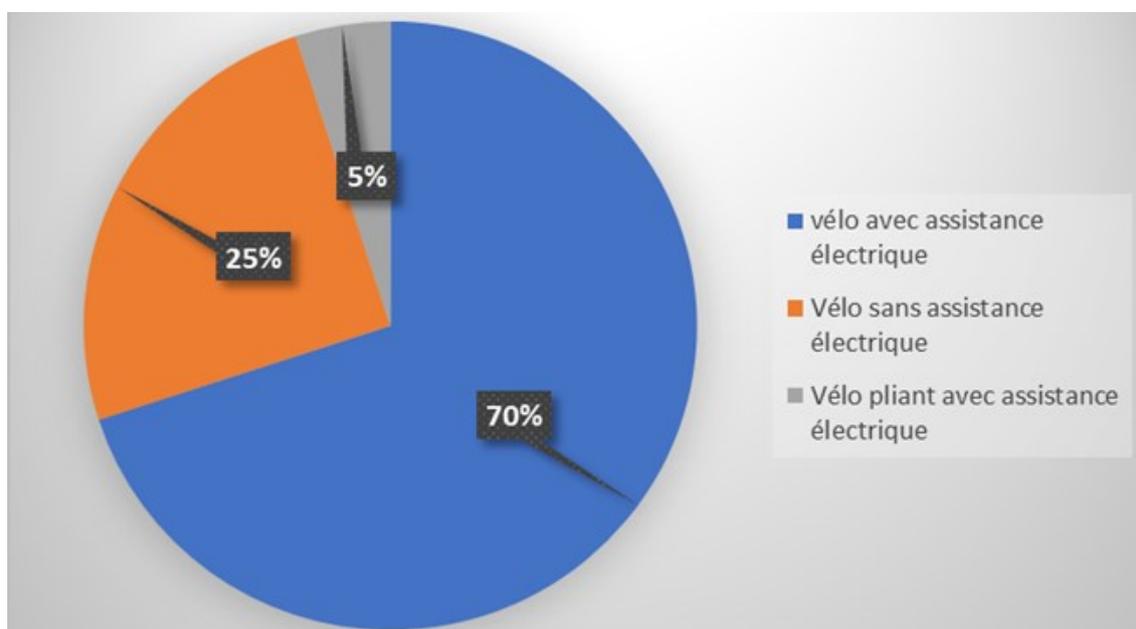
Le montant de la subvention est réparti comme suit :

- ⇒ 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 200 € dans le cas d'un vélo sans assistance électrique (traditionnel, pliant ou cargo) ;
- ⇒ 20 % du montant d'achat du vélo plafonné à 150 € dans le cas d'un vélo à assistance électrique (traditionnel, pliant ou cargo).



L'octroi de la prime est soumise à condition de revenus.

20 subventions ont été attribuées en 2023 pour 34 dossiers déposés représentant un montant total de 3 011,40 €.



Déploiement du Savoir Rouler à Vélo :

Ce programme piloté par le ministère des Sports a pour objectif principal de faire découvrir, expérimenter et apprendre le vélo aux enfants de 6 à 11 ans. Leur permettant d'acquérir avant l'entrée au collège, les bons réflexes pour circuler en réelle autonomie et en toute sécurité, tout en les sensibilisant aux enjeux du développement durable.

L'enseignement se compose de 3 modules :

- ⇒ le bloc 1 : Savoir pédaler ;
- ⇒ le bloc 2 : Savoir circuler ;
- ⇒ le bloc 3 : Savoir rouler à vélo.



Les élèves de 7 classes de CM2 (école Grand Ban à Clouange, école Marie Curie à Montois-la-Montagne, école Paul Langevin à Moyeuivre-Grande, écoles Villers et Ville-Basse à Rombas, école Saint Eupéry à Rosselange et école Ambroise Thomas à Vitry-sur-Orne) ont pu bénéficier en 2022 de la formation sur les blocs 1 et 2.

Afin de mettre en pratique les acquis et de valider le blocs 3, une sortie en milieu extérieur était prévue le 4 mai 2023. Les enfants devaient se rendre à vélo sur le site des jardins de l'atelier à Moyeuivre-Grande où plusieurs ateliers leur étaient proposés (des ateliers sur le thème de la santé, du vélo et du sport). Un goûter leur était ensuite offert.

Malheureusement, l'activité a dû être annulée faute d'écoles participantes. Cette dernière devant bénéficier uniquement aux classes étant déjà formées sur les précédents blocs, il n'a pas été possible de la reprogrammer avant leur départ au collège.

Défi « J'y vais » :

Pour la seconde année, la CCPOM a été partenaire du défi « J'y vais » soutenu par l'ADEME et co-organisé par l'association Vélo et Mobilités Actives Grand Est et les territoires partenaires de la région. Ce défi a eu lieu du 2 au 26 mai 2023.

Il avait pour objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables. L'enjeu était de diminuer notre empreinte carbone lors des déplacements, et ainsi, améliorer la qualité de l'air.



Le Défi a consisté à comptabiliser le nombre de participants, de jours participés et de kilomètres parcourus en mode alternatifs à la voiture en solo du domicile au lieu de travail / scolarité.

La CCPOM a été partenaire du Défi « Au boulot j'y vais autrement » à destination des entreprises, collectivités, associations... de plus de 3 salariés et concerne tous les déplacements alternatifs à la voiture en solo (train, bus, covoiturage, marché, vélo, télétravail...). Elle a également été partenaire du Défi « A l'école, j'y vais autrement » qui comptabilise les déplacements effectués en modes actifs (vélo, marche, trottinette...).

Le défi avait également une visée solidaire. En effet, les kilomètres parcourus par l'ensemble des participants ont été comptabilisés et convertis en dotation solidaire au profit du projet porté par l'association Cylaneuf située sur la commune de Liverdun en Meurthe et Moselle. Le projet soutenu a permis de participer à la création d'un atelier fixe et mobile pour aider à l'entretien du vélo afin de promouvoir la pratique du vélo.

Pour l'édition 2023, 7 écoles ont participé sur 9 écoles inscrites. L'école maternelle République à Moyeuvre Grande a enregistré le meilleur taux de participation 66,35% et s'est vue remettre par la CCPOM un bon d'achat chez Décathlon d'une valeur de 150 € pour l'acquisition d'équipements sportifs. Cette école est également classée 3ème des écoles ayant participé sur l'ensemble du Grand Est et première école mosellane. Le collège de Vitry-sur-Orne a également participé au Défi collège ainsi que deux entreprises du territoire au défi Multimodal.

Animations sur la thématique mobilité pendant la semaine européenne de la mobilité et du développement durable du 18 septembre au 8 octobre :

En coopération avec les pôles déchets environnement et transition écologique, plusieurs animations ont été organisées sur la thématique mobilité dans le cadre de deux demi-journées pendant les semaines européennes de la mobilité et du développement durable du 18 septembre au 8 octobre 2023.



Les dimanches 24 septembre au parcours de santé à Montois-la-Montagne et 1er octobre au Fond Saint-Martin à Rombas, Monsieur Hirsch de Malancourt-la-Montagne a proposé un stand de réparation vélos et l'entreprise Requinquer de Richemont une présentation/essai de vélos cargo.

Enfin, le dimanche 1er octobre, l'association de prévention routière a proposé une animation liée à la sécurité routière et aux effets de l'alcool et des stupéfiants.



NAVETTE POM 101 MONTOIS-LA-MONTAGNE, SAINTE-MARIE-AUX-CHÊNES, SAINT-PRIVAT-LA-MONTAGNE

Les communes de Montois-la-Montagne et Sainte-Marie-aux-Chênes ont fait part à la CCPOM de difficultés d'accès à la Métropole de Metz pour leurs habitants en l'absence d'une desserte adaptée par la ligne régionale FLUO57. Pour répondre à ce problème et en l'attente d'une solution pérenne, la CCPOM a mis en place une navette provisoire (POM101) au 25 septembre 2023. La navette fonctionnait en rabattement sur le réseau le Met et effectuait un trajet le matin à destination de Saint-Privat-la-Montagne et trois trajets l'après-midi depuis Saint-Privat-la-Montagne les lundis, mardis, jeudis et vendredis et un trajet supplémentaire l'après-midi le mercredi. L'abonnement était fixé à 10€ par mois. Le marché a été confié à l'entreprise Trésontani de Joeuf.

Faute d'usagers, il a été décidé en bureau communautaire du 11 décembre 2023 d'arrêter cette navette à compter du 1er janvier 2024.

LA CCPOM TRAVAILLE SUR DES SOLUTIONS DE COVOITURAGE

Une incitation au covoiturage domicile travail via la plateforme Klaxit par BlaBlaCar Daily :

Les membres du bureau lors de leur réunion du 11 juillet 2023 ont décidé la mise en place d'une incitation au covoiturage domicile-travail dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise Klaxit par BlaBlaCar Daily.

Ainsi, depuis le 1er octobre 2023, elle soutient financièrement le développement du covoiturage sur le territoire afin d'encourager les automobilistes à partager leurs trajets du quotidien. Grâce à cette aide, les conducteurs reçoivent au minimum 2€ à chaque covoiturage et le trajet ne coûte que 0,5 € pour le passager.

Ce projet est cofinancé par l'Etat dans le cadre du Fond Vert.



L'officialisation d'aires de covoiturage :

Dans le cadre d'une étude menée en 2022, plusieurs sites pouvant présenter un intérêt pour l'accueil d'aires de covoiturage avaient été identifiés. Des échanges ont eu lieu en 2023 avec les propriétaires des parkings identifiés. Ces échanges ont abouti à la signature de deux conventions :

- ⇒ l'une avec l'enseigne Cora à Sainte-Marie-aux-Chênes pour la mise à disposition de 50 à 60 places dédiées ;
- ⇒ la deuxième avec l'enseigne E.Leclerc à Amnéville pour la mise à disposition de 20 places dédiées.

La CCPOM se chargera en 2024 de faire réaliser les travaux de signalétique. Les échanges avec d'autres enseignes se prolongent également sur l'année 2024.



DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques

En avril 2022, la CCPOM s'est lancée dans l'élaboration d'un schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Le bureau d'études Mobileese missionné pour assurer cette prestation a rendu son étude en mars 2023. Un travail a ensuite été engagé avec les communes détentrices de la compétence IRVE pour intégrer à ce document l'ensemble des obligations réglementaires.

COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Coopération CCPOM, CCRM, Metz Métropole

La CCPOM, la CCRM et Metz Métropole ont poursuivi en 2023, les travaux initiés en 2021 dans le cadre d'une convention passée avec l'AGURAM.

Communication

SITE INTERNET

Le nouveau site internet de la Communauté de Communes a été mis en ligne le 21 octobre 2023. Plus clair et plus aéré, celui-ci intègre de nouvelles fonctionnalités, comme la publication des actes dématérialisée (obligatoire depuis le 1er juillet 2023) et un agenda communautaire qui permet de regrouper toutes les manifestations organisées sur le territoire (74 évènements diffusés en 2023).

Au mois d'octobre et novembre, un droniste a réalisé plus de 40 prises de vue sur tout le territoire, au niveau des équipements communautaires mais aussi aux différents points d'intérêt de chaque commune. Les images seront intégrées sur le site internet en 2024 afin de le rendre visuellement plus



agréable et ludique.

APPLICATION MOBILE PANNEAU POCKET

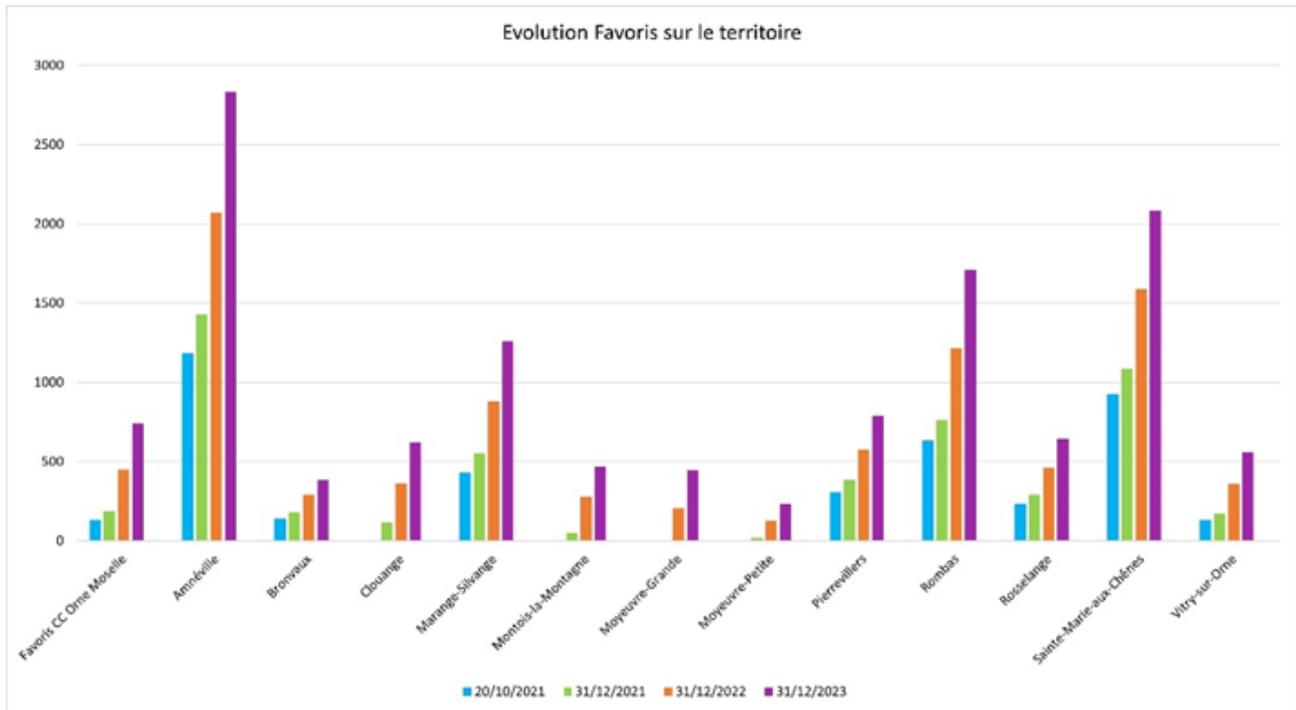
La Communauté de Communes finance l'adhésion à l'application mobile « Panneau Pocket » pour toutes les communes du territoire et l'intercommunalité, afin d'informer et d'alerter les habitants en temps réel. La formule retenue permet à la communauté de diffuser des panneaux, après validation par les communes, directement sur les comptes des villes concernées par l'information.

Les panneaux les plus consultés en 2023 :

- ⇒ La CCPOM paie vos covoiturages (5 507 vues)
- ⇒ Le tri se simplifie (5 116 vues)
- ⇒ Job Dating Petite Enfance (4 670 vues)
- ⇒ Programme du Cap'Orne – Mois du zéro déchets (4 406 vues)
- ⇒ Calendriers de collectes dématérialisés (4 404 vues)



Au 31 décembre 2023, la CCPOM compte 740 smartphones abonnés (pour 451 en 2022 et 187 en 2021).



Implantation de Panneau Pocket dans les communes (au 31 décembre 2023) :

Entité	Nombre d'habitants	Nombre de foyers	Nombre de favoris	Taux de pénétration dans les foyers
Amnéville	10512	4778	2834	59,31
Bronvaux	567	258	384	148,84
Clouange	3495	1589	623	39,21
Marange-Silvange	6854	3115	1259	40,42
Montois-la-Montagne	2700	1227	468	38,14
Moyeuvre-Grande	7506	3412	445	13,04
Moyeuvre-Petite	457	208	235	112,98
Pierrevillers	1540	700	792	113,14
Rombas	9833	4470	1709	38,23
Rosselange	2800	1273	644	50,59
Sainte-Marie-aux-Chênes	4275	1943	2083	107,21
Vitry-sur-Orne	3014	1370	559	40,80
Taux de pénétration moyen dans les foyers				66,83

Le taux de pénétration moyen est passé de 54 % au 31 décembre 2022 à 66,83 % au 31 décembre 2023.

MAGAZINE COMMUNAUTAIRE « POM à la Une »

Dans la continuité de la modernisation de la charte graphique de la CCPOM, initiée par le changement de logo de la communauté en septembre 2022, le magazine communautaire a été repensé, à la fois dans son contenu et dans son graphisme. Deux éditions du magazine, désormais appelé « POM à la Une » sont sortis en 2023.

24 000 exemplaires de chacune ont été distribués en boîtes aux lettres sur l'ensemble du territoire.



N° 21 en juin 2023 (24 pages)



N° 22 en décembre 2023 (28 pages)

CONVENTION DE PARTENARIAT

Certains projets ont fait l'objet d'une convention de partenariat entre la CCPOM et les organisateurs, dans le cadre de la promotion de l'identité communautaire :

- ⇒ Le Semi-Marathon / Association « Semi-Marathon Intercommunal de la Vallée de l'Orne »
- ⇒ Le Festival du Film Méga Court et les Boucles de Julie Daubié / Cité scolaire Julie Daubié
- ⇒ Le Festival du Rire / Mairie de Moyeuve-Grande
- ⇒ Les Tournois Open Senior CCPOM / Tennis Club Amnéville
- ⇒ L'édition du livre mémorial du Camp spécial du Fort de Metz-Queuleu
- ⇒ Le Sentier des Lanternes / Mairie de Marange-Silvange

Le montant des subventions attribuées dans le cadre de ces partenariats s'élève à 10 500 € pour l'année 2023.

Pour rappel, une seule subvention par commune peut être attribuée chaque année, dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée.

CONVENTIONS POUR LE PRÊT DE Gobelets

A l'occasion d'une précédente manifestation, la CCPOM s'est équipée de gobelets réutilisables colorés et personnalisés avec le logo de la communauté. Dans le cadre de sa mission de réduction des déchets, elle propose désormais de prêter gratuitement jusqu'à 2 000 gobelets aux organisateurs d'évènements sur le territoire.

En 2023, ces gobelets ont été utilisés au cours de 10 manifestations organisées sur le territoire communautaire.



Conseil de Développement (CODEV) - Bilan 2023

TRAVAUX RÉALISÉS EN 2023

Travaux du groupe de travail « Transition écologique » :

- ⇒ Organisation de conférences en collaboration avec le CAP'ORNE :
 - L'odeur de l'herbe coupée – Franck Vigna le 17 février 2023
 - Y-a-t-il une vie après la déchetterie ? - Eric Meux, Universitaire, le 27 mars 2023
 - Conférence des Shifters Metz Lorraine-Nord à destination des maires, élu(e)s et technicien(ne)s du territoire le 10 juin 2023
 - ◇ Analyse des vulnérabilités locales associées aux conséquences du changement climatique, et proposition de solutions concrètes à travers une présentation ponctuée de débats, et de récits imaginaires.
- ⇒ 1ère édition de la « Fête de la Nature » sur les berges de l'Orne le 11 juin 2023 en partenariat avec la CCPOM et le soutien d'OMEGA : 45 exposants et environ 1000 visiteurs
- ⇒ Sensibilisation des jeunes (collégiens et lycéens) : intervention auprès des responsables d'établissements du collège de Moyeuve-Grande et auprès de la section danse des collèges et lycée de Rombas. Proposition de participer aux manifestations organisées par le CODEV.

Travaux du groupe de travail « Mobilité et handicap » :

Un groupe de travail autour de la thématique « mobilité et handicap » a été constitué :

- Réalisation d'une enquête sur le territoire
- Ponctuée de débats, et de récits imaginaires

Travaux du groupe de travail « Culture » :

A la demande de membres un groupe de travail « Culture » a été mis en place. Cependant cette thématique n'a pas reçu l'adhésion des membres du CODEV.

La thématique a été abandonnée.



MISE A JOUR DE LA LISTE DES EFFECTIFS

Pour rappel, le CODEV a été installé le 19 octobre 2021. Fin 2023, une mise à jour des effectifs a été réalisée :

- 25 membres ont souhaité continuer à participer activement aux groupes de travail et plénières
- 6 souhaitent être informé(e)s ou contribué occasionnellement
- 11 ont démissionné
- 23 membres n'ont pas répondu.

RÉUNIONS PLÉNIÈRES

Réunion plénière du 14 octobre 2023 :

Lors de cette réunion, la Charte de fonctionnement du CODEV a été complétée et approuvée à l'unanimité, et 2 nouvelles saisines ont été proposées par Yves MULLER, vice-président à la Transition écologique, sur 2 thématiques :

- Le projet alimentaire territorial (maraichage)
- Transition énergétique : zones d'accélération de production des énergies renouvelables



DIVERS

- ⇒ Présentation du CODEV aux conseils municipaux de 2 communes : Montois et Amnéville
- ⇒ Participation du CODEV à plusieurs réunions organisées par la CCPOM particulièrement sur la thématique de la Mobilité
- ⇒ Participation au congrès national le 14 novembre 2013 à Nancy (3 membres du CODEV).
- ⇒ Rencontres mensuelles avec le DGS et un agent référent de la CCPOM
- ⇒ Création d'une page Facebook CODEV de la CCPOM

En conclusion : Le CODEV a été encore cette année actif et a répondu présent aux sollicitations de la CCPOM. Il a fait preuve d'initiatives en allant au-delà de travaux de réflexions et en concrétisant ses intentions par des actions concrètes (conférences / Fête de la nature / enquête mobilité et handicap,...).



Siège social : 1 rue Alexandrine — 57120 ROMBAS

Tél. 03 87 58 32 32

Email : ccpom@ccpom.fr